

UNIVERSITE D'ORAN Es-Sénia
Faculté des Sciences Economiques, Sciences de Gestion, et Sciences Commerciales

Ecole doctorale d'économie et de management

MEMOIRE DE MAGISTER EN ECONOMIE

Option : Finance Internationale

THEME :

**L'ESSOR DE LA FINANCE ISLAMIQUE :
ENJEUX ET OPPORTUNITES**

- Cas : La banque Al Baraka d'Algérie -


Présenté par :
M. DRAOU Azzeddine

Sous la Direction de :
M. SENOUCI Benabbou

Membres de Jury:

Président	: M. BENBAYER Habib	Professeur	Université d'Oran
Rapporteur	: M. Benabbou	Maître de Conférences A	Université d'Oran
Examineur	: M. ZAIRI Belkacem	Professeur	Université d'Oran
Examineur	: M. TOUBACHE Ali	Professeur	Université d'Oran
Examineur	: M. BOULENOUAR Bachir	Maître de conférences A	Université d'Oran

Année Universitaire 2010 / 2011



*La plus belle chose que
l'on puisse offrir aux
autres n'est pas notre
richesse mais plutôt leurs
révéler la leur*

Proverbe

Dédicace

A mes très chers parents,

A mes frères et sœurs

A tous les amis.

DRAOU Azzeddine.

REMERCIEMENTS

On tient à remercier tous ceux qui, par leurs aides, leurs conseils,
Leurs encouragements nous ont aidé à mener ce travail à terme.

Parmi ceux, on remercie particulièrement :

«**M. SENOUCI**» d'avoir accepté de m'encadrer et d'avoir mis à
notre disposition sa documentation, Aussi pour ses efforts et son aide.

Je voudrais encore dire merci à toutes les personnes qui mon
beaucoup aider durant la réalisation de ce simple travail

Je remercie également tous les enseignants de l'université
d'Oran (Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et
commerciales) avec les quels j'ai beaucoup appris ;

Tous mes amis pour leur soutien moral surtout.

Résumé

L'essor de la finance islamique est une réalité que l'on ne peut pas laisser passer sans remettre les pendules à l'heure. Cette industrie enregistre des taux de croissance considérable et étonnant par rapport à d'autres secteurs (une croissance de 12 à 15% par an pour les actifs islamiques selon Moody's). Dans ce sens, la crise de *subprime* vient à confirmer l'importance d'un système financier alternatif au système actuel dont l'exposé de la crise financière nous permet de constater les anomalies du système conventionnel qui a chuté dans la crise à cause de certains mécanismes financiers (prêt à intérêt, la spéculation...) que la finance islamique interdit. Par contre, l'un des principes fondamentaux de la finance islamique est l'interdiction du taux d'intérêt et lui remplacé par le fait participatif du financement dont le partage des pertes et profits. Ces principes servent à guider les choix des individus et entrepreneurs et les orienter dans la bonne voie (celle de la Charia). A travers ces principes, il résulte des instruments financiers tel que : *moudharaba, moucharaka, mourabaha, istisnaa, ijara, salam...* et des produits financiers divers : *sukuk, fonds, takaful*. Ces instruments et produits représentent pour la finance islamique un moyen d'existence et d'évolution et lui permettent aussi de confronter les enjeux juridiques, politiques et économiques et lui permettent de pénétrer les marchés internationaux et domestiques, et créer aussi des opportunités pour construire des places financières internationales de la finance selon la Charia.

Mots clés : finance islamique, banque islamique, *riba, moudharaba, moucharaka, mourabaha, sukuk*, islam, développement.

Abstract

The expansion of the Islamic finance is a reality which can't be passed without put it to the right time. This industry register a high levels of growth compared with others sectors (rate of expansion : 12 to 15 % per annum for Islamic assets according to Moody's). In this way, subprime's crisis confirms the importance of another alternative system to the current one. So, the presentation of crisis will allow observing the anomalies of the conventional system witch fall in that crisis because of some mechanisms (loan with interest, speculation...), in that time, the Islamic finance refuses those operations. On the contrary, the ban of using interest and replace it by the participation on projects, is one of the fundamental principles of this Islamic industry. The principals of the Islamic finance guide the choices of people and corporate to the right way (see the *Shariah*). From those principles, it results the instruments of the Islamic finance : *mudarabah, musharaka, murabaha, ijara, salam...* and a financial products like :

sukuk, funds, takaful. Those instruments and products represent an average to existing and evolution to the Islamic finance. Also it permit (the instruments) to confront the legal, political and economical problems and penetrate the international markets. So the Islamic finance can construct and build its industry own and place on the world of finance.

Key words : Islamic finance, Islamic bank, *riba, mudaraba, mucharaka, murabaha, sukuk*, Islam, development.

ملخص

إن التوسع الملحوظ الذي تشهده الصناعة المالية الإسلامية هو حقيقة لا يمكن تجنبها دون إخضاعها للتحقيق و التحليل. هذه الصناعة تشهد مؤخرا معدلات نمو معتبرة و مفاجئة أحيانا، عندما نقارنها بقطاعات أخرى (معدل نمو من 12 إلى 15 % بالنسبة للأصول الإسلامية حسب وكالة Moody's). في هذا الإطار، تأتي الأزمة المالية العالمية لتؤكد الضرورة الملحة على إيجاد نظام بديل للنظام الحالي، هذا الأخير الذي سقط في فخ الأزمة نتيجة للطرق التمويلية التي تعتمد على نظام ربوي تتمثل في سعر الفائدة، هذا الأخير يعتبر محرما و ممنوعا في المالية الإسلامية، بل بالعكس، فإن أحد أهم مبادئ الهندسة المالية الإسلامية هو عدم استخدام أي شكل من أشكال الربا و سعر الفائدة هو شكل من أشكال الربا، و تعويضه بمبدأ المشاركة في الأرباح و الخسائر. هذه المبادئ تخدم و توجه اختيارات الأفراد و المؤسسات نحو تحقيق المصلحة و المنفعة حسب الشريعة الإسلامية. و كنتيجة لتلك المبادئ الإسلامية أيضا، نجد ما يعرف بآليات التمويل الإسلامي مثل : المضاربة، المشاركة، المرابحة، السلم، الاستصناع... و منتجات إسلامية متنوعة ك: الصكوك الإسلامية، الصناديق الإسلامية، التكافل الإسلامي.... هذه الآليات و المنتجات تمثل للمالية الإسلامية سبب وجود و كيان و تطور، كما تسمح لها بمواجهة مختلف التحديات و المعوقات السياسية و المالية و القانونية، دون أن ننسى الدور الذي تلعبه في اختراق الأسواق العالمية و المحلية، فضلا عن تأسيس قاعدة عالمية للصناعة المالية الإسلامية.

كلمات مفتاحية : مالية إسلامية، بنوك إسلامية، الربا، مضاربة، مشاركة، مرابحة، صكوك، إسلام، تطور..

SOMMAIRE

Introduction Générale

CHAPITRE-01 :

AUX SOURCES DE LA FINANCE ISLAMIQUE

CHAPITRE-02 :

LE FONDEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE

CHAPITRE-03 :

LE DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE
ISLAMIQUE

CHAPITRE-04 :

ETUDE DE CAS DE LA BANQUE AL BARAKA

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Le monde s'est cependant installé dans un système financier uniforme considéré comme universel, mais ce système est actuellement critiqué, car les individus cherchent de l'éthique qui leur semble faire défaut dans le système classique, et que la finance est mise en cause pour être devenue abstraite, virtuelle, déconnectée de la réalité.

La crise des *subprimes*, due à une hausse des taux d'intérêt, ne pouvait arriver dans le système financier islamique puisque la pratique de l'intérêt est prohibée. L'étude de la **finance islamique** peut donc conduire à une réflexion sur les dérives possibles de notre système.

La notion de *riba* est au fondement de la dimension sécuritaire de cette finance. L'expression de l'interdiction de *riba* est présentée dans sa forme la plus claire à la Sourate II, verset 275 au verset 281 : « *Ceux qui se nourrissent de l'usure ne se dresseront au jour du jugement que comme se dresse celui que le Démon a violemment frappé. Il en sera ainsi parce qu'ils disent : la vente est semblable à l'usure. Mais Dieu a permis la vente et il a interdit l'usure. Celui qui renonce au profit de l'usure, dès qu'une exhortation de son Seigneur lui parvient gardera ce qu'il a gagné. Son cas relève de Dieu. Mais ceux qui retournent à l'usure seront les hôtes du Feu où ils demeureront immortels. (...) Ô vous qui croyez! Craignez Dieu! Renoncez si vous êtes croyants à ce qui vous reste des profits de l'usure. Si vous ne le faites pas attendez-vous à la guerre de la part de Dieu et de son prophète* ».

Selon la Charia l'argent ne doit pas produire de l'argent, ce qui implique que tout financement doit être adossé à un actif tangible clairement identifié. En effet, le gain que l'on en retire provient de la monnaie elle-même et ne répond plus à la fin qui a présidé à sa création. Car la monnaie a été inventée pour l'échange, tandis que l'intérêt multiplie la quantité de monnaie elle-même, car les êtres engendrés ressemblent à leurs parents, et l'intérêt est une monnaie née d'une monnaie. Par conséquent, cette dernière façon de gagner de l'argent est de toute la plus contraire à la nature (Aristote, les politiques). Deux points essentiels peuvent être isolés de cette interdiction : le premier est certainement la mise en garde contre la déréalisation de la monnaie et contre ce qui apparaît comme un clonage de l'argent, le second est la précaution des domaines et objets sur lesquels les fonds islamiques sont investis, « c'est la façon dont les hommes perçoivent et vivent les exigences de leur foi, qui détermine leurs

choix¹ ». Cette crise du secteur financier conventionnel aux Etats-Unis et qui touche à présent l'Europe permet donc d'envisager un nouvel essor du secteur de la **finance islamique**. Cette finance qui repose sur des principes simples et sains pour l'économie et le bien être de la communauté.

De ce fait, la **finance islamique** s'intéresse dans la théorie économique islamique où les principes constituent le référentiel. Cette théorie s'est constituée et formalisée à partir des préceptes de la religion musulmane. Par conséquent, la compréhension des mécanismes financiers suppose que l'on se penche d'abord sur la théorie économique islamique.

La pensée économique islamique est différente de la pensée économique occidentale laïque, c'est la Charia ou la loi islamique qui lui fournit son inspiration, ses principes de base et sa conception du monde des affaires. C'est un système qui repose sur l'éthique et la satisfaction conjointe des besoins matériels et spirituels. La **finance islamique** n'est pas donc une création récente : c'est la résurgence d'un ensemble de pratiques commerciales et financières qui étaient utilisées autrefois par les marchands sur les grands axes reliant les places commerciales d'Afrique et des pays arabes. Le défi pour les acteurs actuels de la **finance islamique** est de faire revivre ces pratiques dans un environnement international différent et compétitif. La **finance islamique** pourrait dès lors constituer à présent une solution alternative aux investissements conventionnels, et ce même pour des investisseurs non musulmans souhaitant des investissements éthiques présentant moins de risques. Sachant que cette industrie financière islamique comprend aussi bien les banques islamiques, les assurances (*Takaful*), les fonds mutuels et les activités islamiques des banques conventionnelles dont de nombreux chiffres circulent sur l'importance du marché de la **finance islamique** et qui représentait en 2008 environ 700 milliards d'euros et devrait peser quelques 1 300 milliards de dollars à l'horizon 2020 (selon le Rapport *Jouini et Pastré*). De son côté, le Fond Monétaire International estime l'existence de plus de 300 institutions financières islamiques dans plus de 75 pays, avec un taux de croissance du secteur de 15 % par an sur les dix dernières années (données 2005).

La **finance islamique** comporte aussi des produits nouveaux qui permettent aux banques islamiques de ne pas être marginalisées au sein du système financier international (ceux sont des produits identiques à ceux offerts par les banques classiques ou conventionnelles, sauf que la rémunération de la banque n'est pas basée sur l'intérêt mais sur une marge). D'autant plus, certaines pratiques comme la *moucharaka*, la *moudharaba* sont

¹ Hassân-Tabet RIFAAT, « **Religion Et Droit Bancaire : La Substitution A L'intérêt Dans Les Banques Islamiques** ». Université Saint-Joseph. P 1.

souvent assimilées à la pratique de capital risque, et sont susceptibles de constituer une nouvelle option de financement pour les petites et moyennes entreprises des pays islamiques. C'est pourquoi une formidable synergie est en train de se créer entre la **finance islamique** et conventionnelle, tant pour des projets d'infrastructures concernant les collectivités publiques que pour l'acquisition d'actifs par des entreprises dans le cadre de leur développement.

D'autre part et en raison des progrès de l'intégrisme, de l'importance du pétrole et enfin des problèmes de développement qui lui sont liés, le thème de la **finance islamique** intéresse aussi les relations monétaires internationales. Divers Etats, notamment européens, ont dès lors bien compris qu'en favorisant le développement de telles activités sur leur territoire, ils pouvaient espérer attirer des capitaux importants. Ainsi, Au cours des sept dernières années, Londres a offert à la **finance islamique** une opportunité pour permettre l'installation des institutions financières islamiques via les réglementations et les ajustements fiscaux, des licences pour cinq banques islamiques (quatre banques de gros et une de détail) et une licence d'assurance *takaful*, ainsi que l'ouverture de quelques *Islamic Windows* par des banques conventionnelles (estimé à environ 20 fenêtres) pour offrir des produits conformes à la *Charia* au Royaume-Uni. D'autre part l'ABG (*Albaraka Banking Group*) a décidé de s'installer en Europe commençant par l'Italie, et ouvrir une start-up ou un bureau en France cours de l'année 2009. Actuellement on a même des *sukuks* cotés à Londres (18 *sukuks*) et à Luxembourg (14 *sukuks*)¹. Les Etats-Unis ont connue l'émissions de deux *sukuks* le premier sous forme d'*asset-based* d'un montant de 110 millions de Dollars par l'entreprise *Loehmann*, en septembre 2004, et un deuxième sous forme d'*asset-backed* par l'entreprise *East Cameron Partners* en Juin 2006 à cause de son besoin de financement de 166 millions de Dollars. En France, on ne cesse de parler de la **finance islamique**, le gouvernement français lance de sa part des signaux pour accueillir les fonds islamiques voir même vise à être la première place en Europe des produits financiers *Shariah Compliant*, ainsi que des aménagements juridiques et fiscaux ont été réalisés.

Les banques islamiques connaissent donc une évolution en matière de création de nouveaux produits, d'une part, et d'adaptation avec l'environnement international d'autre part. Mais l'environnement de ces banques islamiques n'a pas suivi le même rythme d'évolution d'où les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Et pour que le système financier puisse se développer, les autorités de régulation, les marchés financiers, les gouvernements doivent

¹ Abdelhafid OTMANI et Mounya OTMANI-BOUTERF, « la finance islamique dans un environnement non islamique : réalité et défis », Séminaire international : La crise financière actuelle et les alternatives financières et bancaires : le système bancaire islamique comme alternatif, mai 2009. Centre universitaire : Khmis meliana-alger.p 4 et 5.

prendre en compte les nouveaux acteurs de la **finance islamique** dans la vie économique, financière et internationale.

L'Algérie, qui pâtit d'une crise grave du pouvoir politique, où le Front Islamique du Salut apparaît comme une force déstabilisatrice, a autorisé l'implantation de la première banque islamique, celle du groupe Al Baraka. Cette banque est issue de l'accord lors de la 14ème conférence de la Banque Islamique de Développement (BID) en Algérie le 1er mars 1990_ entre la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et le groupe Al-Baraka. Elle a été créée officiellement le 20 mai 1991 sous forme de société par actions autorisée par les dispositions de la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

De ce fait, la banque Al Barak et pour renforcer sa place en Algérie sera confrontée à différents enjeux, notamment celui de l'adaptation avec un système bancaire conventionnel.

1. La question principale :

Dans ce cadre, le but recherché de ce travail est de **montrer comment la finance va évoluer dans l'existence de nombreux enjeux et défis ?** Ou d'une autre manière : **quels sont les enjeux et les opportunités du développement de la finance islamique ?**

2. Les questions secondaires :

Nous essayerons de répondre, tout au long de cette étude aux questions suivantes en précisant :

- Quels sont les fondements de la finance islamique qui lui permettent de s'évoluer ?
- Comment va-t-elle, la finance islamique, réagir dans un environnement dominé par la finance conventionnelle et qui représente un enjeu pour elle ?

3. L'objectif de cette recherche :

Cette étude contribue à réaliser les objectifs suivants :

- Connaître les sources fondamentales de l'économie islamique, et vérifier l'éthique et la morale dans les activités commerciales et financières dans cette économie ;
- S'approcher de la finance islamique en abordant son historique, ses concepts de base et son évolution dès les années 1970 à nos jours ;
- Voir un aperçu sur la crise financière des *subprimes* et examiner la possibilité que le système financier islamique soit un alternatif au système financier conventionnel ;
- Vérifier les contrevérités sur la finance islamique et sa relation avec le terrorisme et le blanchiment d'argent, et le motif de procéder aux mécanismes financiers conventionnels et leurs donner un aspect « islamique » ;

- Savoir les principes de la finance islamiques, ainsi que ses instruments commerciaux et financiers ;
- Procéder aux différents produits de la finance islamique, ainsi que son marché financier (celui des *sukuks*), et notamment son système financier qui lui permet de s'évoluer et pénétrer le marché de la finance mondiale ;
- Présenter la banque islamique comme un modèle de développement de la finance islamique et qui lui permet de confronter les différents enjeux et défis et permet aussi de créer des opportunités sur les différentes parts du marché de la finance mondiale.

4. Les hypothèses de la recherche :

L'hypothèse se définit comme une proposition à une question posée. Pour appréhender notre étude et répondre effectivement à nos questions de recherche nous avons formulé une hypothèse générale ayant deux volets :

L'hypothèse générale de notre recherche est que : la finance islamique peut s'évoluer et développer ses mécanismes et produits et enfin constituer une alternative au système financier conventionnel, malgré qu'il existe des enjeux politiques et juridiques et financiers.

De cette hypothèse, on en découle deux :

Hypothèse (1) : La finance islamique appartient à la famille des finances éthiques ;

Hypothèse (2) : Les instruments et les produits de la finance islamique vont trouver leurs places dans le marché de la finance reposant sur la demande connue sur les produits selon la Charia (surtout la demande de la communauté musulmane dans le monde).

5. Méthodes de travail :

En vue de valider de nos hypothèses, nous avons utilisé les techniques et les méthodes suivantes :

5.1. La technique : est un ensemble des moyens et des procédés qui permettent au chercheur de rassembler des données et des informations sur son sujet de recherche.

5.1.1. La technique documentaire :

Elle est très utile dans la définition des concepts de notre sujet et dans l'analyse du cas d'étude. Cette technique nous a permis d'exploiter des différents documents de nos prédécesseurs en vue de faciliter notre recherche.

5.2. Méthodes : La méthode est l'ensemble des démarches qui suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité, et pour atteindre notre objectif nous avons utilisé plusieurs méthodes. Il s'agit de :

5.2.1. Méthode historique :

Elle nous permet de connaître l'historique de la finance islamique et nous facilite la consultation des documents financiers des années antérieures.

5.2.2. Méthode comparative :

Elle nous permet de comparer les deux systèmes financiers : celui de la finance islamique et celui de la finance conventionnelle.

5.2.3. Méthode statistique :

Elle nous permet de quantifier et de faciliter la compréhension des résultats de recherche en les présentant sous forme des tableaux, graphiques et schémas.

5.2.4. Méthode descriptive :

Elle sert à présenter des définitions (économie islamique, finance islamique, assurance islamique, marché financier islamique...).

6. Choix et intérêt du sujet :

Avant d'aborder le vif de notre sujet, il est nécessaire de préciser le motif du choix de celui-ci.

6.1. Intérêt personnel :

C'est pour nous un plaisir de traiter un sujet du multi-domaine (finance, marché financier, banque islamique), car nous estimons que les recherches sur le sujet contribueront à améliorer notre expérience surtout dans le domaine du travail. A partir de ce sujet nous avons une occasion propice d'approfondir l'étude de la finance islamique et la possibilité que l'Algérie soit une place d'implantation ou de création de ce genre d'industrie financière.

6.2. Intérêt scientifique :

Notre travail est un projet de recherche orienté vers le domaine de la finance islamique, il constitue un document qui met en évidence des données réelles, qualitatives et véritables pouvant servir à d'autres recherches ultérieures.

7. Délimitation du travail :

Pour éviter de traiter au sujet de recherche vague, nous avons délimité notre sujet dans le domaine, dans le temps et dans l'espace.

7.1. Dans le domaine : le sujet se limite à la finance islamique plus spécifiquement à la banque islamique et son évolution surtout dans un environnement conventionnel ;

7.2. Dans le temps : notre recherche porte sur une période de 2000 à 2009 (l'étude de cas s'étale sur une période de 2004 à 2008, selon la disponibilité des documents nécessaires à l'analyse) ;

7.3. Dans l'espace : notre étude porte sur la banque Al Baraka d'Algérie.

8. Subdivision du travail :

Pour réaliser ce modeste travail, nous l'avons divisé en quatre chapitres quasiment équilibrés, chaque chapitre est divisé en trois sections, le **premier chapitre** met l'accent sur les sources de la finance islamique (l'approche de l'économie islamique, l'histoire de la finance islamique, ses concepts et son évolution, et la crise financière et l'alternative islamique). Le **deuxième chapitre** traitera le fondement de la finance islamique (principes et instruments, ainsi que son système financier). Nous aborderons dans le **troisième chapitre** le développement de la finance islamique (la banque islamique : un modèle concret de la finance islamique, les axes de développement et les enjeux de cette finance islamique).

Le **quatrième chapitre** sera consacré à une étude de cas au sein d'une banque islamique : la banque Al Baraka d'Algérie, pour bien comprendre l'application du régime islamique dans les opérations de prêt et de financement auprès d'une banque islamique, et les enjeux de cette application.

9. Les difficultés de la recherche :

Comme les autres chercheurs, nous avons rencontré plusieurs obstacles et difficultés au cours de la préparation de ce travail, ces difficultés se résument dans les points ci-dessous :

- Manque des ouvrages et thèses abordant le sujet de la finance islamique dont nous avons été confrontés à plusieurs problèmes, commençant par la construction bibliographique pour bien élaborer la problématique afin de rendre notre recherche utile;
- La rareté des bases de données concernant l'évolution de la finance islamique ;
- Difficulté de procéder à un stage au sein de la banque Al Baraka d'Algérie ou même pas acquérir des documents ou bilans nécessaires à notre étude portant sur la finance islamique ;

Premier Chapitre :

AUX SOURCES
DE LA
FINANCE ISLAMIQUE

INTRODUCTION

On entend souvent les expressions suivantes : banque islamique, finance islamique, assurance islamique, marché financier islamique, voire une industrie financière islamique. Cela nous conduit à s'interroger sur la raison de cette conceptualisation et le motif de lier le terme « islamique » à des concepts généraux de la finance conventionnelle (point de vue idéologique ou bien une option de marketing).

Cela reflète, peut être que l'Islam est l'esprit de cette finance, comme il a été au cœur de l'économie islamique¹, ce qui nous conduit dans ce premier chapitre à aborder les sources de la finance islamique en s'interrogeant sur les questions suivantes :

- Qu'est ce qu'on entend par une économie islamique ?
- C'est quoi cette finance islamique ?
- Pourra-t-elle devenir une alternative à la finance conventionnelle et qu'elle est sa réalité ?

Pour répondre à ces questions, nous allons diviser ce chapitre en trois sections dont la première est consacrée à une approche de l'économie islamique, la deuxième section traite la finance islamique en abordant son historique, ses origines et son évolution, et la troisième consiste à expliquer la crise financière des *supprimes* et la possibilité que la finance selon la Charia soit une alternative.

S

¹François GUERANGER, « *Finance islamique : une illustration de la finance éthique* », DUNOD, Paris, 2009, p 64 et 65.

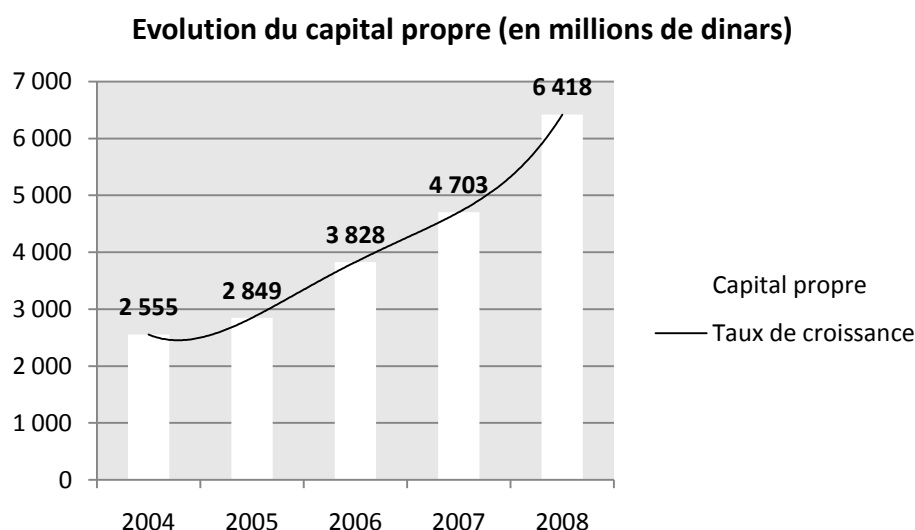
Source : document interne de la banque Al Baraka.

SECTION 02 : L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA D'ALGERIE DANS LE MARCHE BANCAIRE :

1. Analyse de la performance de la banque Al Baraka dans la période 2004-2008 :

1.1. Evolution du capital propre :

Graphique 36 : Evolution du capital propre de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en million de dinars)



Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

L'évolution du capital de la banque Al Baraka connaît (selon le graphique 36) une croissance soutenue d'une année à l'autre, et à travers des taux de croissance différents dont le capital a augmenté de 2 177 millions de dinars en 2003 à 2 555 millions de dollars en 2004 , c'est-à-dire un de croissance de 3,17 %, puis il atteint 2 849 millions de dinars en 2005 avec un taux de croissance de 11,50 %, mais l'année 2006 a connu une forte augmentation avec 34,36 %, où le capital de la banque a atteint 3 828 millions de dinars, cette forte croissance est due à l'augmentation du capital de la banque Al Baraka d'Algérie de 500 millions de dinars à 2,5 milliards de dinars, ainsi que l'accumulation des profits non distribués. En 2007, le capital

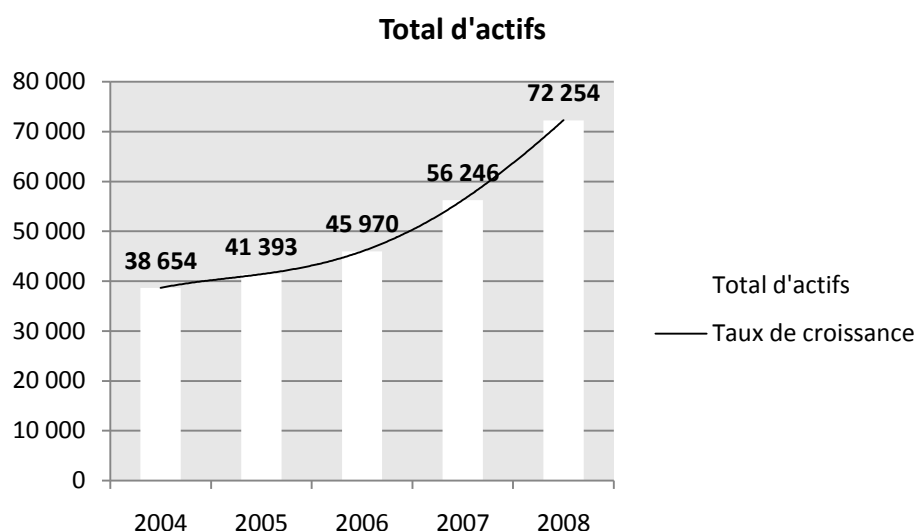
a continué son envolé et atteint 4 703 millions de dinars avec une augmentation de 22,85 %. Mais l'année 2008 était exceptionnelle pour la banque Al Baraka dont elle a enregistré une forte augmentation de 36,46 %, et cela est du à l'augmentation du capital social de la banque.

Selon cette analyse, on constate que la banque Al Baraka a réussi dans son essor à présenter des différents types de financement compatibles avec la Charia, ainsi qu'a élaboré de nouveaux produits sur le marché bancaire algérien, sans oublier le développement du réseau de la banque dont on constate une augmentation au nombre d'agences au niveau national avec 22 agences en 2008.

Grâce aux procédures financières et l'accroissement du capital de la banque Al Baraka d'Algérie, cette dernière a réalisée la deuxième place dans le groupe Al Baraka (banque mère) en ce qui concerne la rentabilité et le bon fonctionnement d'une banque islamique.

1.2. Evolution du total d'actifs :

Graphique 37 : Evolution du total d'actifs de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)



Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

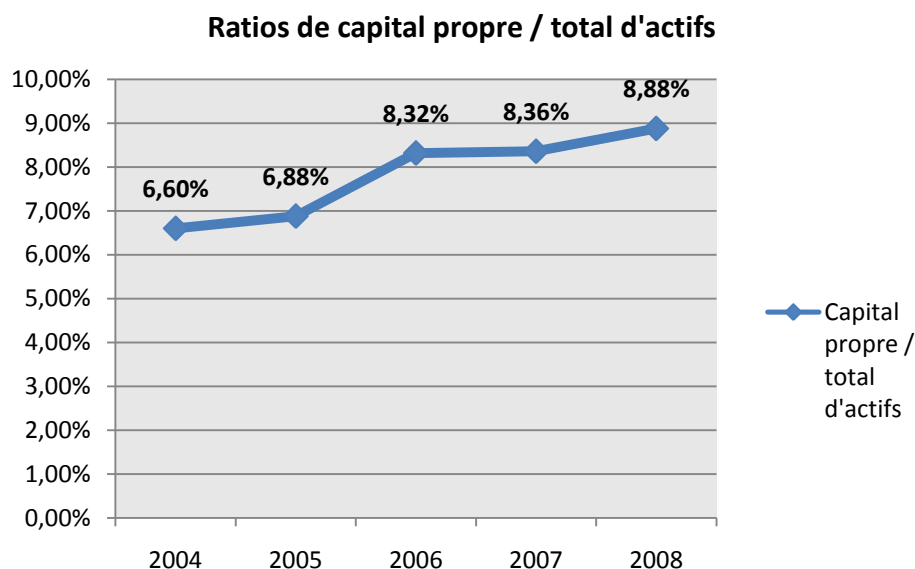
Selon le graphique 37, il paraît que les actifs de la banque ont réalisé un taux de croissance de 18,80 % en 2004 avec un total d'actifs de 38 654 millions de dinars, ce taux de croissance a diminué en 2005 et atteint 7 % avec un total d'actifs de 41 393 millions de dinars, ce taux a repris son envolé et atteint 11 % en 2006 avec 45 970 millions de dinars. En 2007, le total des actifs a arrivé à 56 246 millions de dinars, c'est-à-dire 22 % comme taux de

croissance. En 2008, le total des actifs a continué son essor et atteint 72 254 millions de dinars avec un taux de croissance de 28 %.

A travers cette analyse, on constate que l'augmentation de la totalité des actifs de la banque Al Baraka d'Algérie est due à l'accroissement des dépôts des clients qui préfèrent une banque qui leur garantit un revenu halal ou sans intérêt, ainsi que l'essor de nombre d'agences au niveau du marché bancaire algérien, pour qu'elle satisfait la demande accélérée de la communauté algérienne notamment en ce qui concerne les crédits de consommation (achats de voiture, immobiliers...).

1.3. Evolution du ratio de capital propre / total d'actifs :

Graphique 38 : Evolution du ratio de capital propre / total d'actifs de la banque dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)

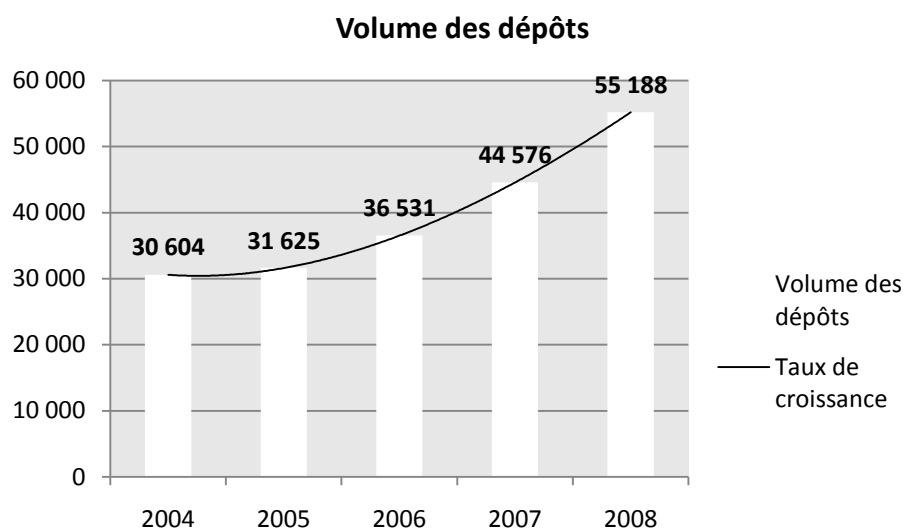


Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Selon le graphique 38, il y a une différenciation dans la croissance des taux de capital d'un côté et de la totalité des actifs d'un autre côté dont le total des actifs a enregistré une augmentation plus forte que celle du capital de la banque, et cela reflète la politique financière de la banque car elle s'appuie sur les ressources externes dans ses investissements. En bref, l'indice du rapport entre capital et total des actifs a connu une augmentation forte et soutenue dans la période 2004 – 2008 pour qu'il atteigne 8,8 % en 2008. Cette augmentation est due à l'accroissement de la taille des dépôts dans la même période.

1.4. Evolution du volume des dépôts :

Graphique 39 : Evolution du volume des dépôts dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)

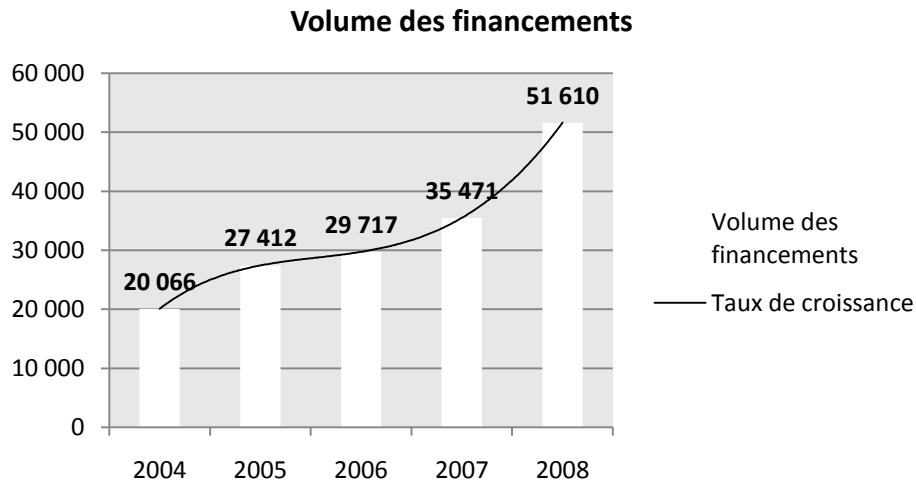


Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Selon le graphique 39, on constate une croissance soutenue et stable des dépôts dans la période 2004 – 2008 dont le taux de croissance a atteint 3,33 % en 2005, 15,51 % en 2006, 22,02 % en 2007 et 24 % en 2008. Cette croissance est due à la politique de la banque qui repose sur l'éthique dans ses relations avec ses clients, ce qui attire une partie importante du marché bancaire algérien notamment après l'ouverture de nouvelles agences de la même banque au niveau national. Ainsi que le rapport entre le total des dépôts et le total des actifs, qui connaît à son tour une croissance de l'année 2004 à l'année 2006 (de 79,17 % à 79,40 %), mais ce rapport a été diminué en 2007 et atteint 79,25 % et réalise en 2008 un taux de 79,38 %. Mais l'essentiel dans cette analyse est que le total des dépôts représente 79 % de la totalité des actifs dans la période 2004 – 2008.

1.5. Evolution du volume des financements :

Graphique 40 : Evolution du volume des financements de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)



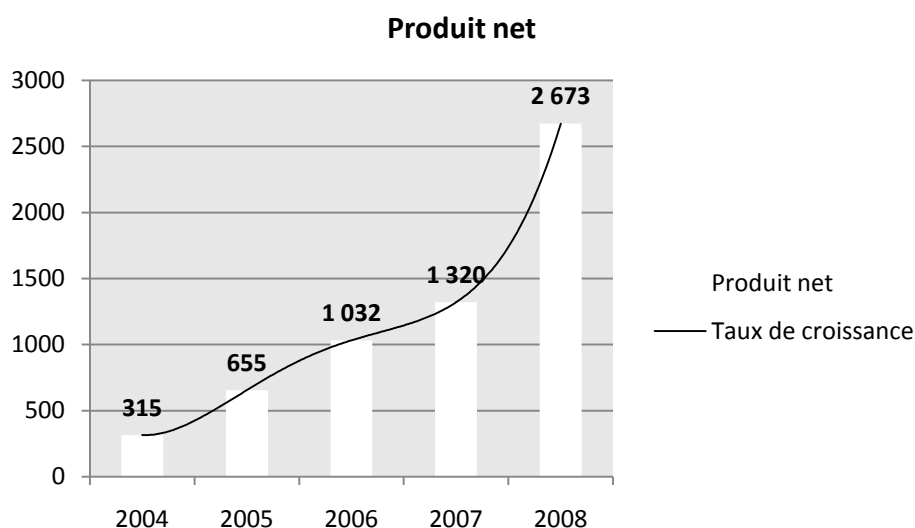
Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Selon le graphique 40, le volume des financements a connu des taux de croissance appréciables dans la période 2004 – 2008 dont 36,60 % a été enregistrée dans l’année 2005 avec un volume de financement qui vaut : 27 412 millions de dinar, puis ce volume arrive jusqu’à 51 610 millions de dinars en 2008 avec un taux de croissance de 45,50 %.

Après cette analyse, et selon la lecture des statistiques, on suppose que la forte augmentation enregistrée dans l’utilisation des ressources financières, par les différents instruments de financement (*mourabaha, istisnaai, salam, ijara...*), est due à l’importance que la banque Al Baraka consacre pour la réalisation de ces buts : la participation dans le développement de l’économie nationale par le financement des projets d’investissements selon les règles de la Charia et de l’éthique. Sans oublier le rôle de la préférence religieuse pour certains investisseurs dans cette augmentation.

1.6. Evolution du produit net :

Graphique 41 : Evolution du produit net de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)

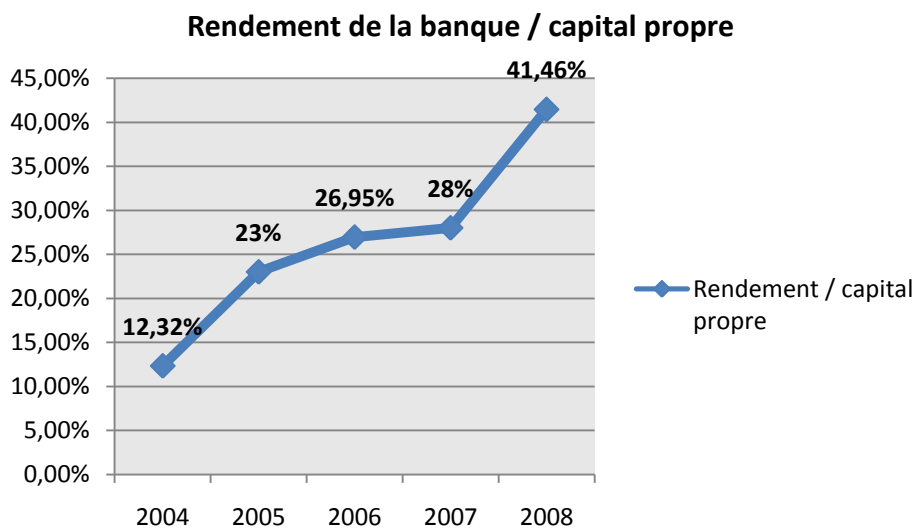


Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Selon ce graphique 41, le produit net de la banque a connu une forte augmentation dans la période 2004 – 2008 où ce taux se doublait en 2005 par rapport 2004 avec 107,93 %. Après, ce taux a connu un envolé en 2006 et en 2007 mais moins que l’année 2005. En 2008, la banque a réalisé fort taux de croissance de produit net avec 102,50 %, c’est-à-dire 2 673 millions de dinars.

Malgré la crise financière qui a touché le système financier international, la banque Al Baraka n’a pas été affectée par cette crise grâce à son fonctionnement qui se base sur les préceptes de la Charia (l’interdiction du *riba* et de *gharar* ainsi que le principe de partage des pertes et des profits).

Graphique 42 : Evolution du ratio du rendement de la banque / capital propre de la banque Al Baraka dans la période 2004 - 2008



Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Selon ce graphique 42, le rapport entre le revenu net et le droit de propriété de la banque Al Baraka a augmenté dans la période 2004 – 2008 dont il a enregistré 12,32 % en 2004 et augmente à 28 % en 2007. En 2008, ce rapport a augmenté à 41,46 %, cela est dû à la forte croissance de produit net par rapport à droit de propriété.

Cette croissance soutenue est un indicateur à la bonne position de la banque Al Baraka dans le marché bancaire algérien et le bon climat d'affaires qu'elle propose pour les investisseurs qui préfèrent le financement islamique.

2. Les principales activités de la banque :

2.1. Un rappel sur les modes de financement bancaire islamique :

2.1.1. Financement par « Mourabaha » :

La « *Mourabaha* » est un contrat de ventes au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire comme est convenue entre l'acheteur et le vendeur. La banque achète pour le compte du client les marchandises et/ou les services qu'il aura choisis auprès de son fournisseur et les lui revend à un prix et à un délai de paiement convenus à l'avance.

2.1.2. Financement par « Moucharaka » :

La « *Moucharaka* » est une association entre parties dans le capital d'une entreprise, projet ou opération moyennant une répartition du résultat (perte ou profit) dans les proportions convenancières. Ce type de financement consiste, pour la banque, en une participation à caractère définitif ou temporaire au financement de projet ou d'opération commerciale avec un partage des résultats.

2.1.3. Financement par « Moudharba » :

La « *Moudharba* » est une forme particulière de la « *Moucharaka* », dans laquelle l'une des parties (la banque) contribue avec un apport en capitaux et l'autre (le partenaire) par le travail et le savoir faire, les profits générés par la conjugaison de ses deux facteurs sont partagés entre la banque et son partenaire dans des proportions convenues d'un commun accord.

2.1.4. Financement par « Leasing » :

Le leasing est un contrat de location de bien assorti d'une promesse de vente au profit du locataire. C'est une forme de financement basée sur la location d'équipements ou de bien immobilier, il découle que le droit de propriété du bien revient à la banque durant toute la période du contrat, tandis que le droit de jouissance revient au locataire. Au terme du contrat, trois cas de figure se présentent :

- Le client est obligé d'acquérir le bien (contrat de location de vente) ;
- Le client a le choix d'acquérir ou de restituer le bien (contrat de crédit-bail) ;
- Le client opte pour une seconde location de bien (contrat de crédit bail).

2.1.5. Financement par « Salam » :

Le « Salam » est une forme de préfinancement de l'activité d'une entreprise avec en contrepartie la livraison d'une marchandise à une date convenue. A la livraison, la banque mandate le bénéficiaire à l'effet de commercialisation pour le compte de celle-ci, la marchandise au prix d'achat augmente d'une marge bénéficiaire.

2.1.6. Financement par « Istisnàa » :

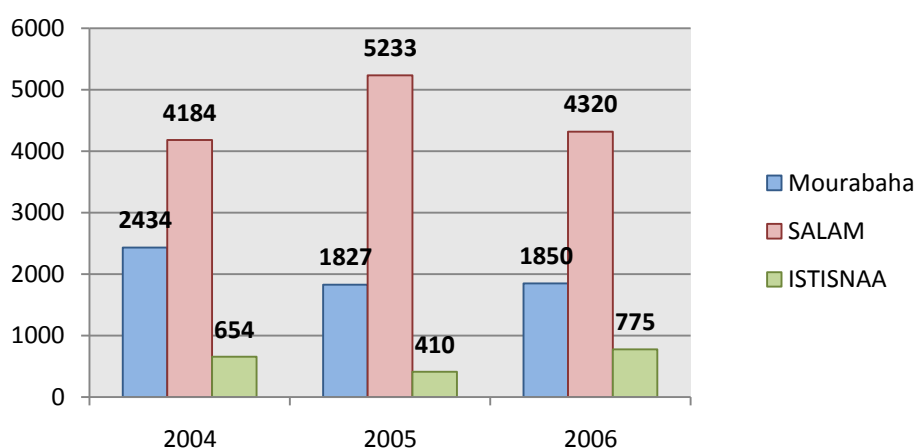
L'« *Istisnàa* » est un contrat d'entreprise par lequel la banque s'engage à réaliser pour son client un ouvrage (construction de biens immobiliers ou fabrication de biens meublés) moyennant une rémunération incluant le prix de revient l'ouvrage majoré d'une marge bénéficiaire.

2.2. Les modes de financement en vigueur :

2.2.1. Le financement à court terme :

Le graphique 43 indique qu'en 2004, le financement par le mode de la *Mourabaha* a atteint 2 434 millions de dinars (un montant considérable pour cet instrument de financement). Mais, en 2005, ce montant est diminué jusqu'à 1 827 millions de dinars (un écart de 607 millions de dinars). Et avec un taux de croissance de 1,25%, le financement par la *Mourabaha* atteint 1850 millions de dinars, en 2006. Ce constat nous permet de considérer que l'an 2004 était le opportun pour l'essor du mode de financement la « *Mourabaha* » à court terme, sachant qu'elle représente 26,63 % de l'ensemble des modes de financement dans la même année.

Graphique 43 : le financement à court terme.



Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Le financement par le mode *Salam* prend une part importante dans l'ensemble des différents modes qu'utilise la banque Al Baraka dans le financement à court terme. Nous avons constaté 4 184 millions de dinars en 2002, ce qui vaut environ le double de la *Mourabaha* dans la même année. L'an 2005 était exceptionnel pour le mode de financement « *Salam* », par rapport à l'an 2004, avec un volume de 5 233 millions de dinars, et un taux de croissance de 25,07 %, et cela reflète la demande élevée sur ce mode de financement dans la même année. Mais l'an 2006 a connu la réduction du volume de financement par le *Salam* à l'instar de la *Mourabaha*, avec un montant de 4320 millions de dinars. Notant qu'en 2006, le *Salam* représentait 62,20 % de l'ensemble des modes de financement à court terme pour la part de la banque Al Baraka.

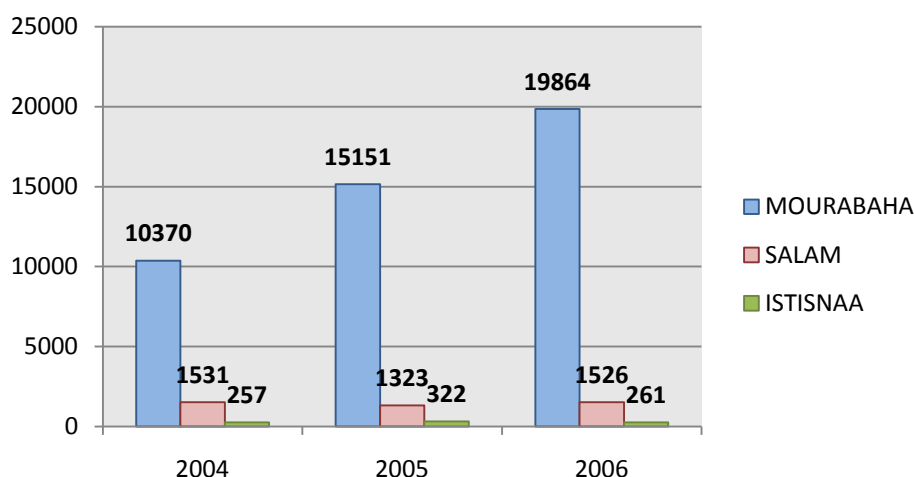
L'*Istisnaa*, un autre mode de financement selon la Charia, a atteint 554 millions de dinars en 2004, 410 millions de dinars en 2005, et 775 millions de dinars en 2006. Le volume de financement selon ce mode est considéré comme faible par rapport aux autres instruments dont il ne représente que 9 % de l'ensemble des modes de financement en 2004. Ce constat nous permet de signaler la faible demande sur ce mode de financement, ce qui a conduit la

banque Al Baraka à renforcer le financement de la banque par cet instrument financier où il a connu une croissance de 89,05 % en 2006.

2.2.2. Le financement à moyen terme :

Le graphique 44 montre que la *Mourabaha* connaît un accroissement considérable dans le moyen terme dont ce financement a atteint 10 370 millions de dinars en 2004, et 15 151 millions de dinars en 2005 avec une augmentation de 4 781 millions de dinars. En 2006, la *Mourabaha* a continué son essor avec un taux de croissance de 31,11 %, pour qu'elle atteigne 19 854 millions de dinars. L'apport de la *mourabaha* dans l'ensemble des modes de financement a atteint 91.74 % en 2006. Les dirigeants de la banque Al Baraka explique cette dominance du mode de la *mourabaha* par la forte demande sur ce produit dans le moyen terme, et cela est du à la diminution du risque qu'elle offre et l'élasticité des procédures dans l'élaboration des contrats de *mourabaha*.

Graphique 44 : Financement à moyen terme.



Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Dans le même graphique, on constate que le *Salam* ne représente que 1 531 millions de dinars en 2004, 1 323 millions de dinars en 2005 et 1 526 millions de dinars en 2006 avec un taux de croissance de 7,04 %. Ensuite, on trouve l'*istisnaa* avec un montant de 257 millions de dinars en 2004, 322 millions de dinars en 2005 et 261 millions de dinars en 2006. Ce volume d'évolution de *salam* et *istisnaa* est très faible dans le moyen terme.

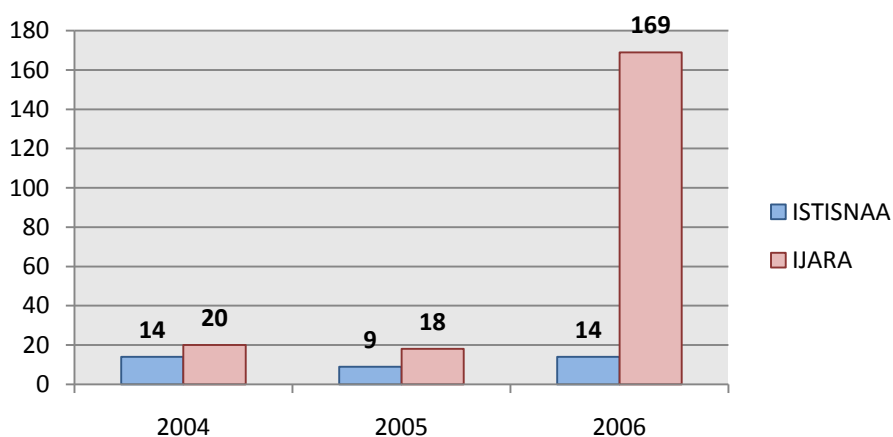
A travers ces constats, nous estimons que la *mourabaha* est le mode préféré dans le moyen terme par rapport au *salam* et *istisnaa*, ce reflet la dynamique du fonctionnement du

modèle financier de la *mourabaha*, ce qui lui rend un produit très sollicité par les entreprises et les acteurs économiques.

2.2.3. Le financement à long terme :

Selon le graphique 45, le financement à long terme ne contient que deux modes de financement : *l'istisnaa* et *l'ijara*. La nature de ces produits ne leur permet de s'évoluer que dans le long terme, grâce à la stabilité de contrat et la flexibilité des procédures qu'elle offre. En 2004, *l'istisnaa* participe dans le financement avec 14 millions de dinars, mais ce volume diminuait en 2005 (seulement 9 millions de dinars). En 2006, *l'istisnaa* reprend sa part de financement avec 14 millions de dinars. Notant que dans cette période *l'istisnaa* n'était pas sollicité comme un mode de financement dont elle a représenté 7,65 % de l'ensemble des modes de financement en 2006.

Graphique 45 : Financement à long terme.



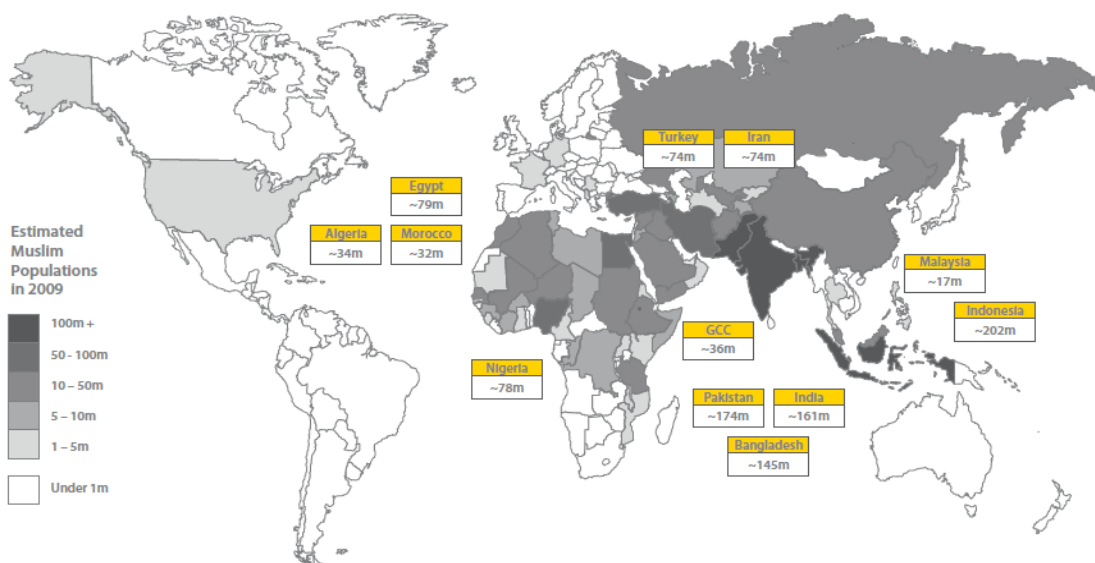
Source : nous-mêmes et conformément aux rapports de la banque (2004,2005,2006,2007,2008).

Par contre, *l'ijara* a connu une expansion remarquable (selon le même graphique) où elle est passée de 20 millions de dinars en 2004 à 160 millions de dinars en 2006, un écart de 140 millions de dinars. Cela est dû à la politique de marketing de la banque Al Baraka et à l'importance qu'elle offre aux entrepreneurs pour la location des actifs mobiliers et immobiliers. Sachant que *l'ijara* représentait 92,34 % de l'ensemble des modes de financement.

SECTION 3 : QUESTIONNAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA : QUELS ENJEUX ET QUELLES PERSPECTIVES

La finance islamique ne se limite pas à la population musulmane, mais elle la dépasse bien et touche tous les citoyens de toutes origines en respectant des règles qui lui sont propres mais qui peuvent être partagées (En Espagne, par exemple, la *Caixa* et la banque *Santander*, deux leaders dans leurs secteurs d'activités ont d'ores et déjà prévu le lancement de comptes courants, crédits et hypothèques sans aucun intérêt, destinés aux musulmans qui vivent sur le sol espagnol. En effet, la communauté musulmane peut jouer un rôle très important voire catalyseur dans le développement de la finance islamique (comme c'était le cas pour la branche de Birmingham en Grande Bretagne où les musulmans ont aidé et font pression pour ouvrir cette branche¹). La présence d'une population musulmane de niveau d'études supérieures facilite aussi l'accès des banques et des assurances islamiques et assure une main d'œuvre qualifié que l'on peut trouver dans la communauté musulmane.

Graphique 46 : la population musulmane dans le monde, 2009.



¹ Aboumaria OUMER et Hourya OUMER DOUENI, « La finance islamique dans un environnement non islamique : réalité et défis », Séminaire international : La crise financière actuelle et les alternatives financières et bancaires : le système bancaire islamique comme alternatif, mai 2009. Centre universitaire : Khmis meliana-alger.p 7.

Source: Islamic Funds & Investments Report 2010¹.

Nous allons essayer à travers cette section d'établir une étude terrain sous forme d'une enquête par sondage auprès des clients grand public de la banque Al Baraka : l'agence de Plateaux - Oran, afin de constater la demande de ces derniers et ses attentes en matière de finance islamique, et comment la demande de la minorité musulmane affecte le développement de la banque islamique.

1. La présentation de l'enquête :

Toute étude scientifique doit avoir une assise terrain qui confirme dans la majorité des cas la faisabilité du procédé et la praticabilité des résultats obtenus. C'est le cas de notre recherche portant sur l'essor de la finance islamique, où une enquête par sondage a été réalisée auprès de la cible dont la méthodologie se résume dans les aspects suivants :

1.1. La méthodologie de l'enquête :

Pour élaborer notre enquête nous avons procédé en premier part une phase documentaire reprenant l'essentiel des supports techniques sensés enrichir davantage la prospection. Une étude quantitative dotée d'hypothèses, vient complétée le tout avec l'élaboration d'un questionnaire adressé aux clients grand public de la banque Al Baraka.

1.2. les Objectifs de l'enquête :

A travers notre enquête nous avons tenté de réaliser un objectif précis, ce dernier consiste essentiellement à user des techniques d'entretien et interview afin d'inspirer l'évolution de la demande sur les produits financiers islamiques, et démontrer l'intérêt réel des populations pour la finance islamique notamment en matière de banque de détail, et aussi déterminer si la finance islamique était juste un mythe ou un réel besoin pour ces clients.

1.3. Les hypothèses de l'enquête :

Afin de donner une orientation scientifique à notre enquête terrain, nous avons établi les hypothèses suivantes :

- la banque Al Baraka prend une part importante du marché bancaire en Algérie ;
- les produits de la banque Al Baraka sont complexes et chers ;

¹ Islamic Funds & Investments Report 2010. Post Crisis: Waking up to an investor-driven world. ERNST&YOUNG. P 24.

- la banque Al Baraka peut s'évoluer dans le marché bancaire algérien malgré les difficultés rencontrées, en se basant surtout sur la demande de la communauté musulmane.
- La demande de la communauté musulmane va conduire à l'essor de la finance islamique en Algérie (création des fenêtres islamiques dans les banques conventionnelles, l'implantation des banques islamiques, fond islamiques...)

1.4. L'échantillonnage :

Afin de construire un échantillon représentatif de la population étudiée, l'utilisation de certaines méthodes sera nécessaire. Notre base de sondage est constituée par l'ensemble des clients grand public de la banque Al Baraka. Notre échantillon a été déterminé à partir de la méthode d'échantillonnage non probabiliste. Sa taille initiale était de 100 clients en raison de l'importance de la part du marché de la banque Al Baraka. Nous avons opté pour un échantillon de plus d'une centaine de personnes pour faire face à l'éventualité de se retrouver lors du dépouillement avec un grand nombre de questionnaires à écarter.

Pour rappel, le critère d'excellence d'un échantillon reste cependant sa représentativité et non sa taille et c'est le cas de notre échantillon.

1.5. Le test du questionnaire:

Après avoir réalisé une première maquette du questionnaire avec un grand soin, nous avons procédé à un test des questions sur un nombre restreint. Il s'agissait de vérifier que les termes utilisés n'étaient pas incompréhensibles ou trop techniques, ou encore qu'ils n'ont pas des sens différents pour chacun des répondants.

Pour notre cas le test du questionnaire a été réalisé auprès d'une dizaine de clients, à qui on a soumis l'ensemble des questions, fort heureusement ils étaient unanimes pour dire que toutes les questions étaient claires, directes et facilement compréhensibles.

1.6. Le mode d'administration du questionnaire:

En vue d'avoir des réponses aux questions posées et de part la nature du thème traité, nous avons administré le questionnaire par la voie d'entretiens directs, une méthode de face à face assez souvent utilisée car elle offre l'avantage de se rapprocher de l'interviewé et d'avoir des réponses à chaud assez claires et précises.

1.7. La réalisation du sondage :

Les questionnaires ont été distribués par nos soins et remplis en notre présence pour permettre d'expliquer les éventuels questionnements à leurs propos.

1.7.1. Le taux de réponse :

Initialement, nous avons distribuez 100 questionnaires et eu des réponses pour la totalité, soit un taux de réponse de 100%. Seulement au moment du tri, on s'est aperçu que 07 questionnaires n'étaient pas dûment remplis, et certaines des réponses étaient même paradoxales, ce qui nous a conduit à les éliminés et réduire ainsi la taille de l'échantillon à 91 clients grand public de la banque Al Baraka.

1.7.2. La durée et le lieu de l'enquête :

L'étude s'est étalée sur la période du 20 Novembre au 20 Décembre soit 01 mois, et au niveau de l'agence sise à Plateaux, Oran.

1.7.3. Les obstacles rencontrés :

Lors du déroulement de l'enquête, nous avons eu à affronter un certain nombre d'obstacles, notamment :

- la contrainte du temps et des coûts de réalisation du sondage nous a conduit à limiter l'enquête aux clients de la banque Al Baraka résidants à Oran uniquement ;
- la méfiance des questionnés vis-à-vis des questions posées, malgré l'anonymat des réponses ;
- la limitation par l'administration de la banque Al Baraka du lieu de déroulement du sondage à une seule agence (agence de Plateaux) en raison de l'importance de son emplacement.

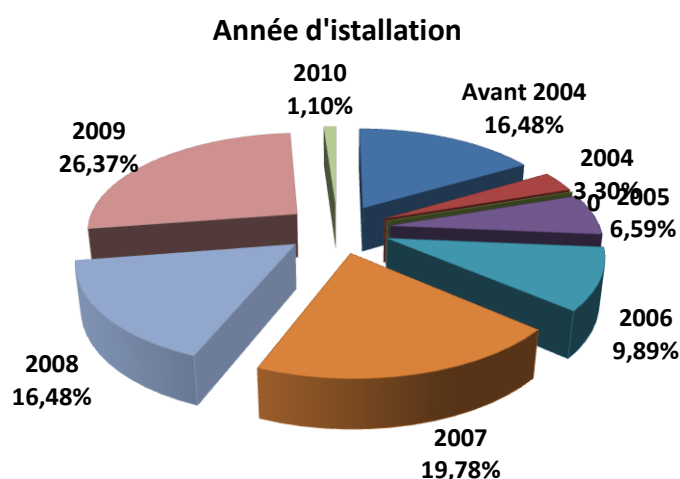
2. L'analyse et interprétation des résultats :

Dans le but de traiter les informations et après avoir validé les questionnaires, Nous avons effectué le traitement des questions à l'aide du logiciel *Excel*. Les résultats sous forme de graphiques et de tableaux étaient les suivants :

2.1. Vous êtes client de la banque Al Baraka depuis quand ?

Année d'installation	Avant 2004	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pourcentage	16,48%	3,30%	6,59%	9,89%	19,78%	16,48%	26,37%	1,10%
Fréquence	15	3	6	9	18	15	24	1

Graphique 47 : Année d'installation



Source : nous-mêmes.

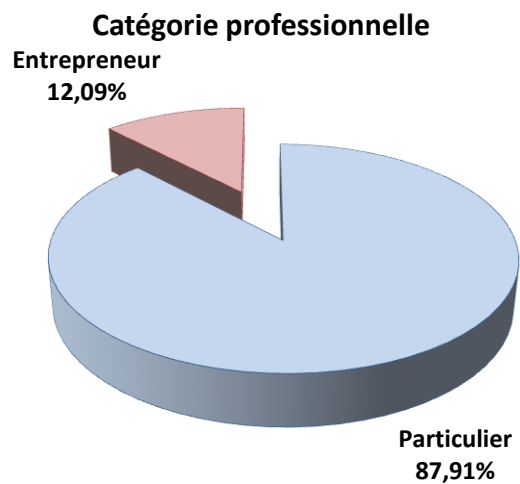
Ce graphique présente l'année d'installation des clients interrogés, et montre que la majorité des clients interrogés ont été souscrits au niveau de la banque Al Baraka en 2009 avec un taux de 26,37%, et seulement 1,10 % en 2010. On constate aussi un développement de taux de souscription dès l'année 2004 et jusqu'à l'année 2009, ce qui reflète l'essor de la demande sur les produits financiers islamiques.

2.2. Quelle est votre catégorie socio professionnelle ?

Catégorie professionnelle	Particulier	Entrepreneur
Pourcentage	87,91%	12,09%
Fréquence	80	11

Le graphique est illustré dans la page suivante :

Graphique 48 : Catégorie professionnelle



Source : nous-mêmes.

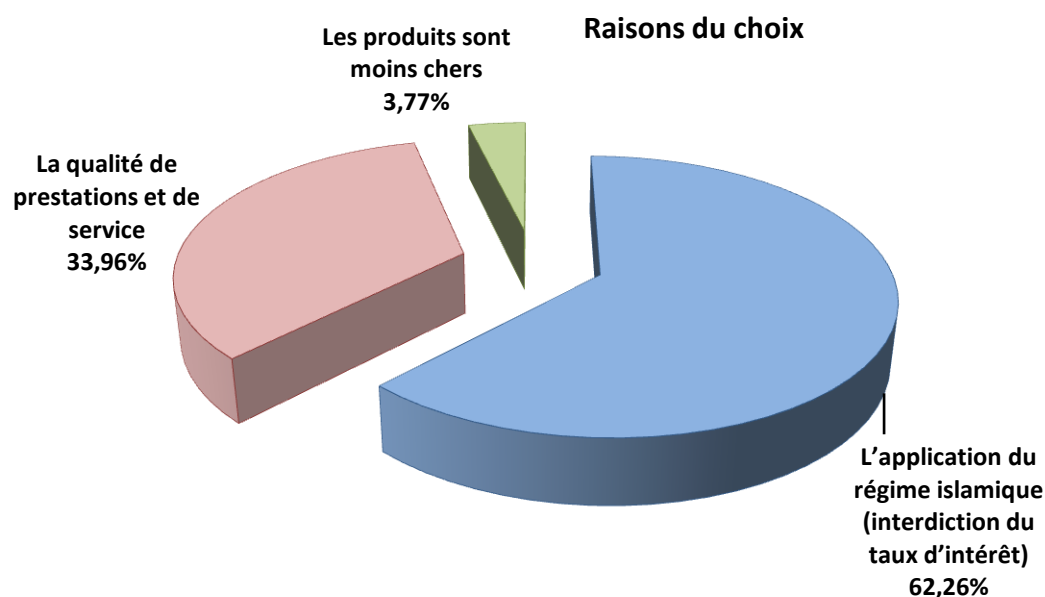
Selon le graphique 48, la partie majeure des clients interrogés sont des particuliers avec un taux de 87,91%, et le reste sont des entrepreneurs représentant les différentes entreprises. Cela reflète la concentration de la demande des particuliers sur les produits de la banque Al Baraka.

2.3. Quelles sont les raisons de votre choix ?

Raisons de choix	L'application du régime islamique (interdiction du taux d'intérêt)	La qualité de prestations et de service	Les produits sont moins chers
Pourcentage	62,26%	33,96%	3,77%

Fréquence	66	36	4
------------------	----	----	---

Graphique 49 : Raisons du choix



Source : nous-mêmes.

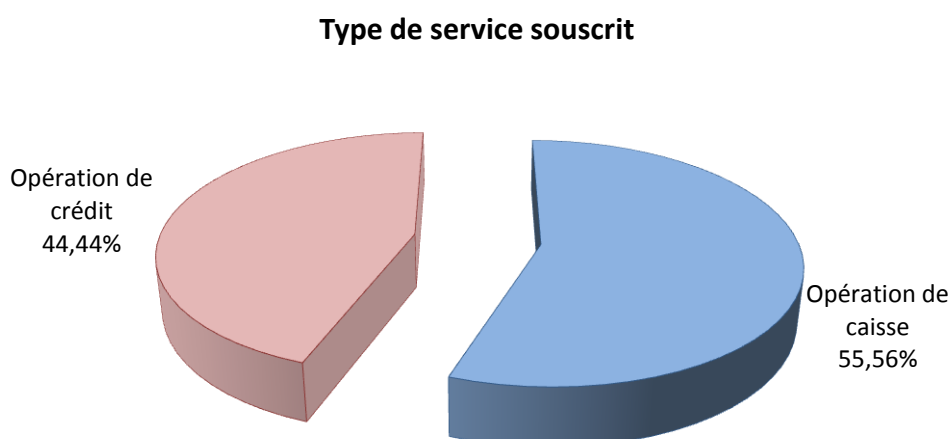
Le graphique 49 montre que la majorité des clients interrogés, que ce soit des particuliers ou des entrepreneurs, ont choisis la banque Al Baraka car elle applique le régime islamique notamment en ce qui concerne l'interdiction du taux d'intérêt, cette partie représente 62,26% des clients interrogés. La qualité de prestation et de service représente 33,96% comme une raison du choix de la banque Al Baraka et 3,77% du sondage ont choisis la banque Al Baraka car ils croyaient que les produits sont moins coûteux.

2.4. Quels sont les types de service souscrivez-vous auprès de votre banque Al Baraka ?

Type de service souscrit	Opération de caisse	Opération de crédit
Pourcentage	55,56%	44,44%

Fréquence	60	48
------------------	----	----

Graphique 50 : Type de service souscrit



Source : nous-mêmes.

Selon le graphique 50, 55,56% des services souscrits par les clients interrogés sont des opérations de caisse, et 44,44% pour les opérations de crédit, et cela reflète la persistance des clients sur ce type de service : opération de caisse et opération de crédit.

2.5. Comment évaluez-vous la qualité de la prestation au niveau de la banque Al Baraka ?

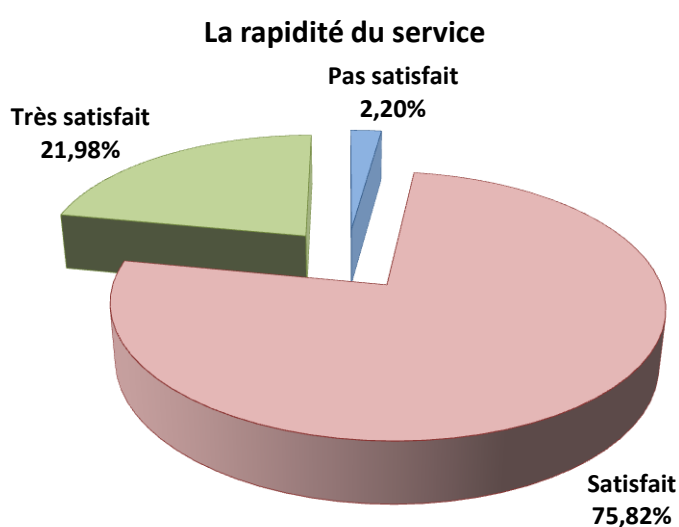
2.5.1. La rapidité de service :

Qualité de prestation	la rapidité du service		
	Pas satisfait	Satisfait	Très satisfait
Pourcentage	2,20%	21,98%	75,82%

Fréquence	2	69	20
------------------	---	----	----

Le graphique est illustré dans la page suivante :

Graphique 51 : Rapidité de la prestation



Source : nous-mêmes.

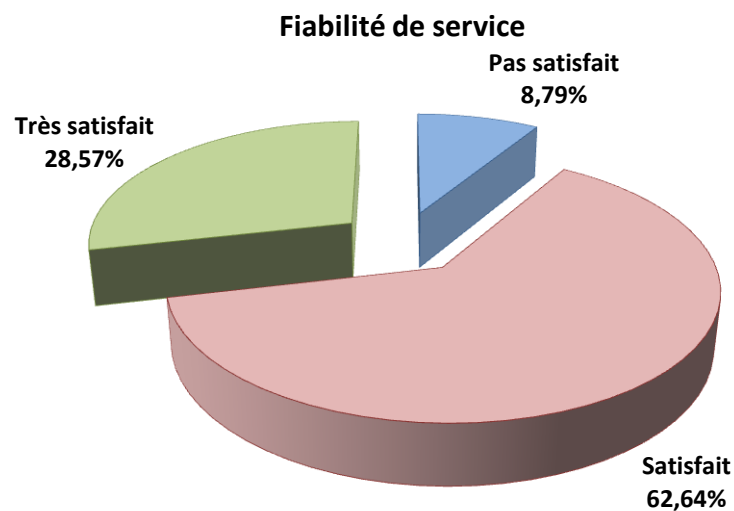
Le graphique 51 nous permet d'évaluer la qualité de prestation au niveau de la banque Al Baraka en ce qui concerne la rapidité du service dont 75,82% des clients interrogés sont satisfaits, 21,98 % sont très satisfaits et 2,2% ne sont pas satisfaits, c'est un pourcentage considérable et appréciable par rapport d'autres banques, ce qui reflète la politique du développement de la banque A l Baraka.

2.5.2. La fiabilité du service :

Qualité de prestation	la fiabilité du service		
	Pas satisfait	Satisfait	Très satisfait

Pourcentage	8,79%	62,64%	28,57%
Fréquence	8	57	26

Graphique 52 : Fiabilité de service



Source : nous-mêmes.

Le graphique 52, montre que 62,64% des clients de la banque Al Baraka sont satisfait concernant la fiabilité de service, et 28,57% sont très satisfaits contre 8,79% qui considèrent que le service de la banque Al Baraka n'est pas fiable.

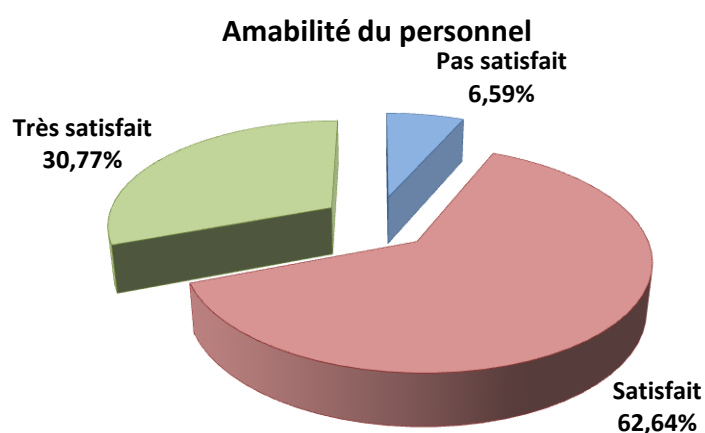
2.5.3. L'amabilité du personnel :

Qualité de prestation	L'amabilité du personnel		
	Pas satisfait	Satisfait	Très satisfait
Pourcentage	6,59%	62,64%	30,77%

Fréquence	6	57	28
------------------	---	----	----

Le graphique est illustré dans la page suivante :

Graphique 53 : Amabilité du personnel



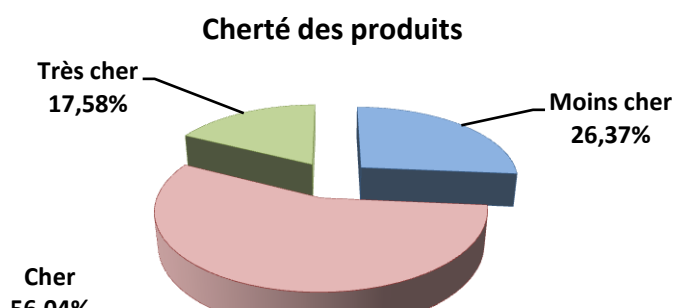
Source : nous-mêmes.

Le graphique 53, répand dans la même voie que la fiabilité et la rapidité du service dont 62,64% des clients sont satisfaits et 30,77% sont très satisfaits contre 6,59% qui ne sont pas satisfaits.

2.6. Comment vous trouvez les produits de la banque Al Baraka ?

Cherté des produits	Moins cher	Cher	Très cher
Pourcentage	56,04%	26,37%	17,58%
Fréquence	24	51	16

Graphique 54 : Cherté des produits.



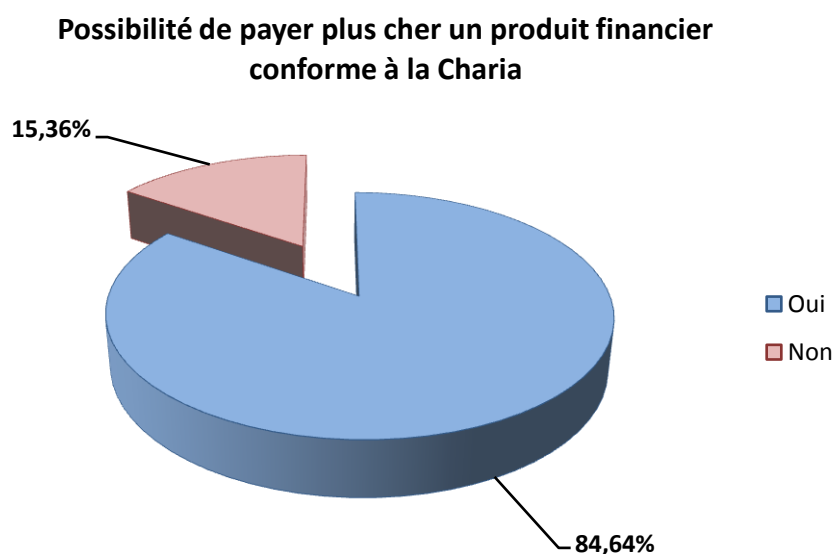
Source : nous-mêmes.

Selon le graphique 54, 56,04% des clients interrogés considèrent que les produits de la banque Al Baraka sont chers et 17, 58% disent qu'ils sont des produits très chers, par contre 26,37% des clients considèrent que ces produits ne sont pas chers. Quoiqu'il y ait une partie qui considère les produits de la banque Al Baraka comme moins chers, la majorité des clients interrogés pensent que les produits de la banque Al Baraka sont chers.

2.7. Seriez-vous prêt à payer plus cher un produit financier conforme à la Charia ?

Possibilité de payer plus cher un produit financier conforme à la charia	Oui	Non
Pourcentage	84,64 %	15,36 %
Fréquence	77	14

Graphique 55 : Possibilité de payer plus cher un produit financier conforme à la charia



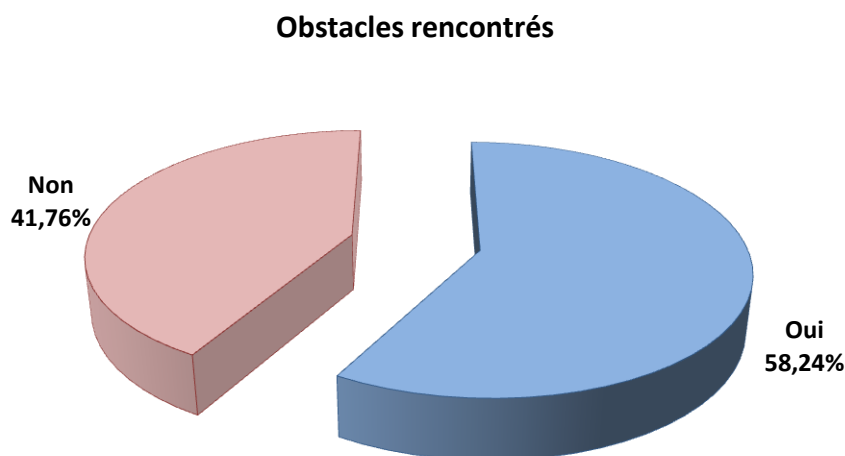
Source : nous-mêmes.

Selon le graphique 55, les clients interrogés et qui préfèrent payer plus chers un produit financier islamique, représente 84,64 %. En effet, ils sont prêts à payer plus cher un produit ou à investir en dehors de leur lieu de résidence afin d'être en conformité avec les lois coraniques. A l'inverse, 15,36 % des clients interrogés refusent de s'engager.

2.8. Est ce que vous trouvez des obstacles lors de la prestation ?

Possibilité d'existence des obstacles	Oui	Non
Pourcentage	58,24%	41,76%
Fréquence	53	38

Graphique 56 : Obstacles rencontrés

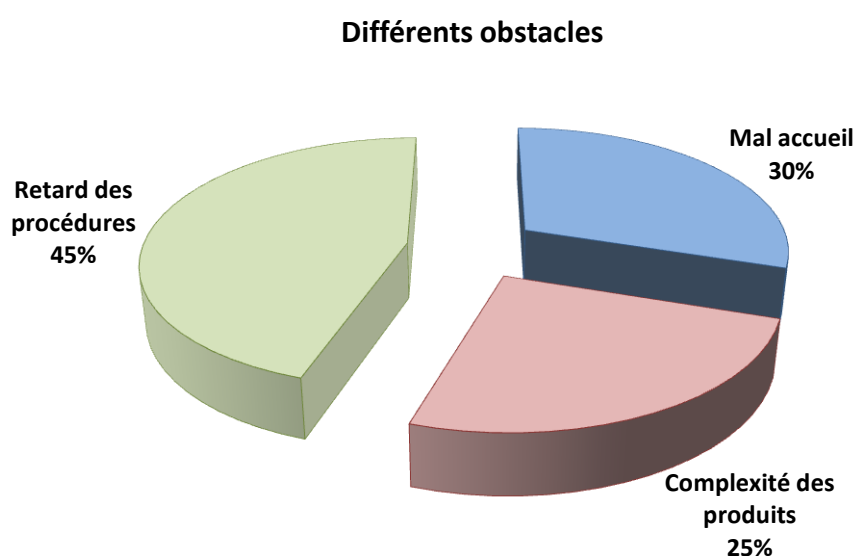


Le graphique 56 montre que 58,24% des clients interrogés trouvent des obstacles lors de la prestation, contre 41,76% qui ne confrontent pas des obstacles. Ce pourcentage est considérable et acceptable car tous les obstacles existent toujours dans les opérations de prestation notamment en ce qui concerne les opérations de crédits.

2.9. Si oui, quels sont ses obstacles ?

Obstacles rencontrés	Mal accueil	Complexité des produits	Retard des procédures
Pourcentage	30%	25%	45%
Fréquence	18	15	27

Graphique 57 : Les différents obstacles



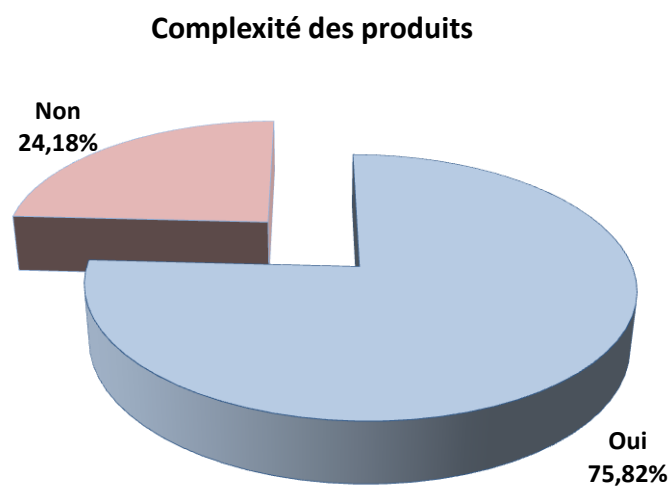
Source : nous-mêmes.

Selon le graphique 57, le retard des procédures représente la partie major des obstacles des clients interrogés avec 45%, et 30 % pour le mal accueil et 25% sont dus à la complexité des produits.

2.10. Est-ce que vous trouvez les produits de la banque Al Baraka complexes ?

Complexité des produits	Oui	Non
Pourcentage	75,82%	24,18%
Fréquence	69	22

Graphique 58 : Complexité des produits



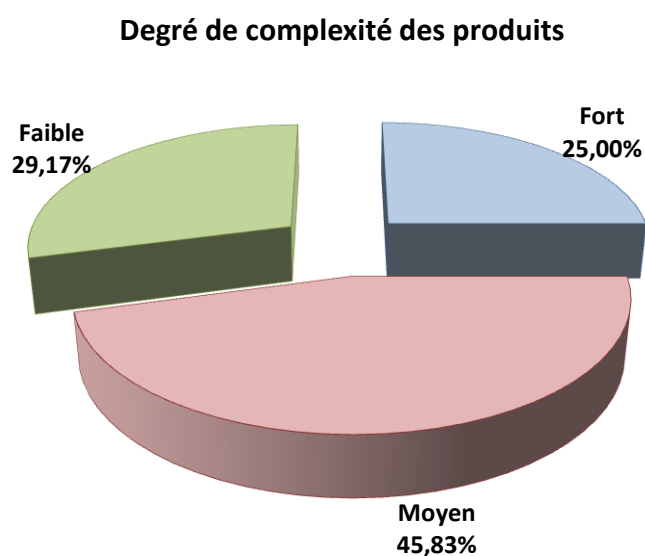
Source : nous-mêmes.

Parmi les obstacles de la prestation, on trouve la complexité des produits, et le graphique 11 nous permet de constater que 75,82% des clients interrogés trouvent les produits de la banque Al Baraka complexes, mais 24,18% des clients trouvent que ces mêmes produits ne sont pas complexes.

2.11. Si oui, quel est le degré de cette complexité ?

Degré de complexité des produits	Fort	Moyen	Faible
Pourcentage	25%	48,83%	29,17%
Fréquence	18	33	21

Graphique 59 : Degré de complexité des produits

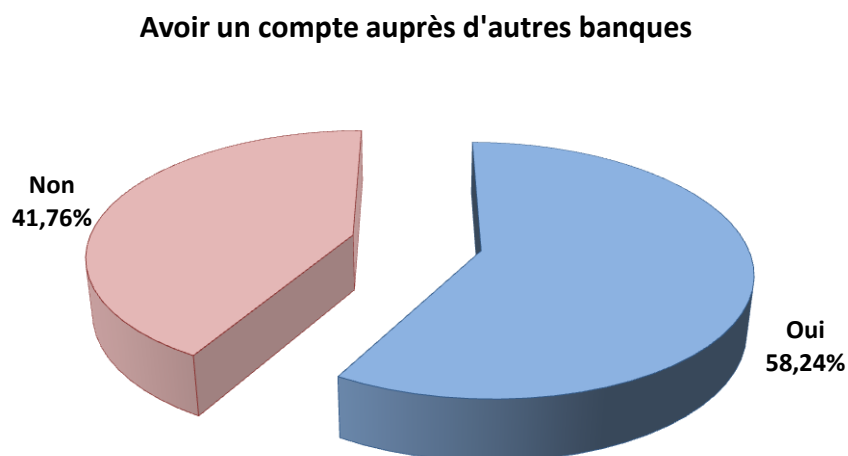


Le graphique 59 nous montre que 45,83% des clients interrogés trouvent que la complexité des produits de la banque Al Baraka est moyenne et 25% de ces client considèrent que cette complexité est forte, par contre, 29,17% des clients interrogés trouvent que la complexité est faible. Notant que le degré de complexité dépend de la nature des produits proposés par la banque.

2.12. Est-ce que vous avez des comptes auprès d'autres banques ?

Avoir compte auprès d'autres banques	Oui	Non
Pourcentage	58,24%	41,76%
Fréquence	53	38

Graphique 60 : Avoir un compte auprès d'autres banques



Source : nous-mêmes.

Le graphique 60 montre que 58,24% des clients de la banque Al Baraka, qui ont été interrogés, détiennent des comptes auprès d'autres banques, mais 41,76% des clients ne détiennent que leurs comptes, celui de la banque Al Baraka. Il noter aussi que la plupart des particuliers et surtout les entrepreneurs détiennent des comptes en plusieurs banques.

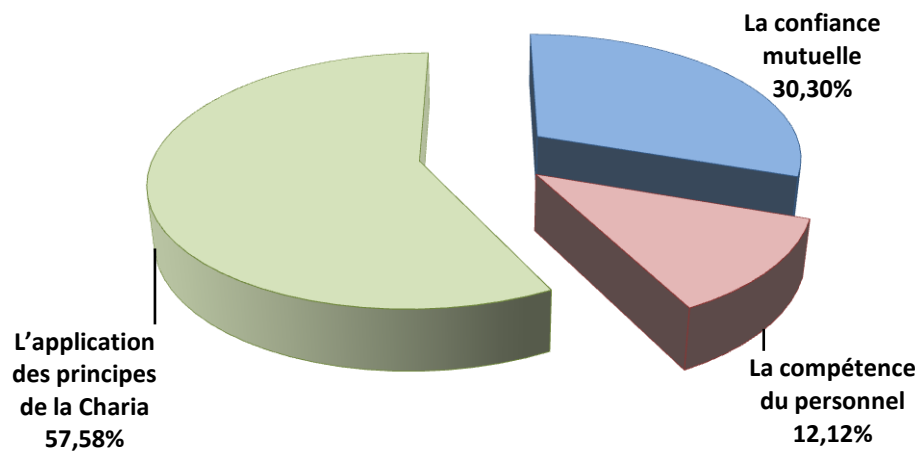
2.13. Si oui, en quoi se différencie la banque Al Baraka des autres banques ?

Différenciation de la banque Al Baraka par rapport	La confiance mutuelle	La compétence du personnel	L'application des principes de la Charia
-----------------------------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------------------

d'autres banques			
Pourcentage	30,30%	12,12%	57,58%
Fréquence	30	12	57

Graphique 61 Différenciation entre la banque Al Baraka et les autres banques

Banque Al Baraka Vs Banques conventionnels



Source : nous-mêmes.

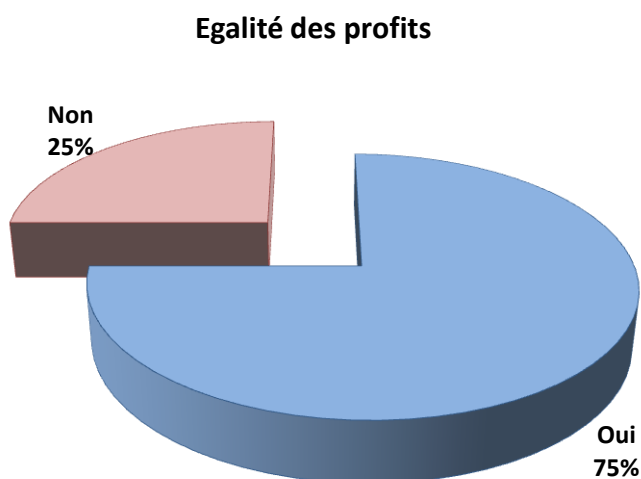
Selon le graphique ci-dessus, 57,58% des clients interrogés croient que la différence entre la banque Al Baraka et les autres banques est l'application du régime islamique, contre 30,30% de ces mêmes clients qui pensent que la banque Al Baraka se différencie par la cofinance mutuelle, et 12,12% des clients considèrent que la différence se trouve dans la compétence du personnel.

2.14. Quand vous faites des dépôts au niveau de la banque Al Baraka, est-ce que vous recevez des profits similaires à ceux des autres banques ?

Egalité des profits	Oui	Non
----------------------------	------------	------------

Pourcentage	75%	25%
Fréquence	54	18

Graphique 62 : Egalité des profits



Source : nous-mêmes.

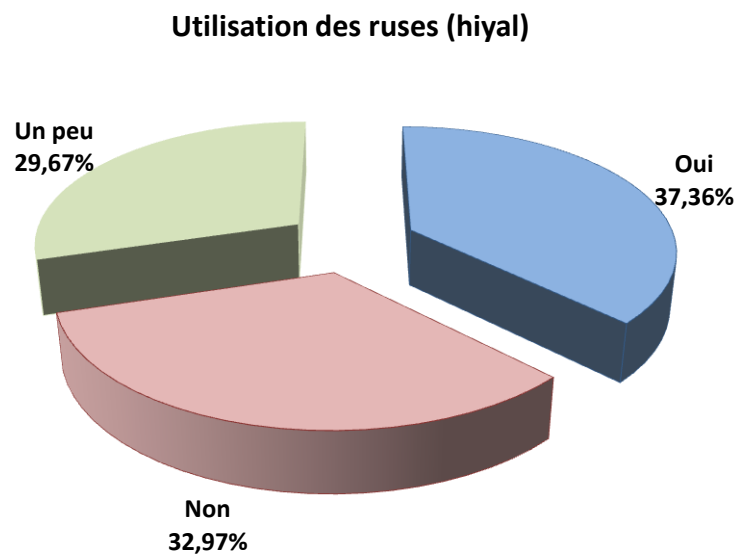
Ce graphique 62, nous permet de bien connaître la différence entre les banques islamiques et les banques conventionnelles en matière de rémunération dont 75% des clients de la banque Al Baraka et qui ont été interrogés trouvent que la rémunération sur les dépôts est la même dans les banques conventionnelles. Par contre 25% de ces mêmes clients considèrent que la rémunération est différente.

2.15. Pensez-vous que la banque Al Baraka utilise des ruses (*hiyal*) pour attirer les clients ?

Possibilité	Oui	Non	Un peu
--------------------	------------	------------	---------------

d'utilisation des ruses (hiyal)			
Pourcentage	37,35%	29,67%	32,97%
Fréquence	34	30	27

Graphique 63 : Utilisation des ruses (hiyal)



Source : nous-mêmes.

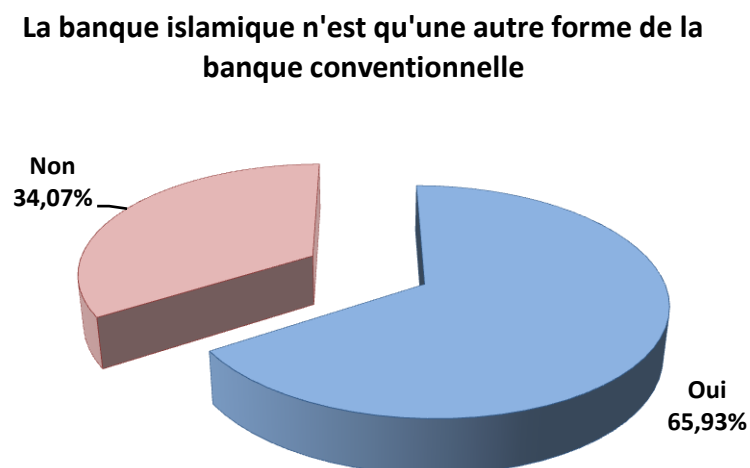
Le graphique 63 nous montre que 37,36% des clients interrogés pensent que la banque Al Baraka utilise des ruses pour attirer les clients, et 29,67% de ces clients trouvent qu'elle utilise des ruses mais un peu, par contre 32,97% des clients ne trouvent pas que la banque Al Baraka utilise des ruses.

2.16. Est-ce que vous pensez que la banque islamique n'est qu'une autre forme des banques conventionnelles ?

La banque islamique est une autre forme de la banque conventionnelle	Oui	Non
-----------------------------------------------------------------------------	------------	------------

Pourcentage	65,93%	34,04%
Fréquence	60	31

Graphique 64 : la banque islamique n'est qu'une autre forme de la banque conventionnelle



Source : nous-mêmes.

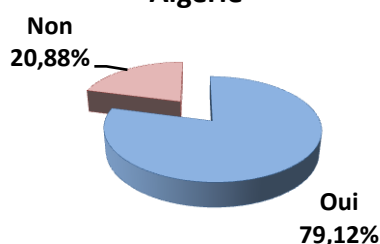
Le graphique 64 nous permet de constater que 65,93% des clients interrogés considèrent la banque Al Baraka n'est qu'une autre forme des banques qui utilisent les taux d'intérêt, c'est-à-dire les banques conventionnelles. Par contre 34,07% de ces mêmes clients pensent que la banque Al Baraka est une banque qui se différencie par ses principes et règles (interdiction du taux d'intérêt).

2.17. Espérez-vous le développement du réseau de la banque Al Baraka en Algérie?

Espérance de développement du réseau en Algérie	Oui	Non
Pourcentage	79,12%	20,88%
Fréquence	72	19

Graphique 65 : Espérance du développement de réseau en Algérie

Espérance de développement du réseau en Algérie



Source : nous-mêmes.

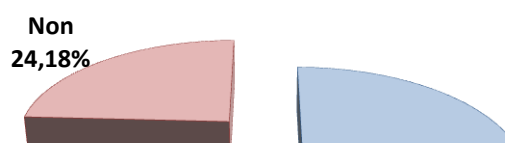
Dans ce graphique 65, on constate que 79,12% des clients interrogés espèrent le développement du réseau de la banque Al Baraka en Algérie, contre seulement 20,88% de ces mêmes clients interrogés et qui ne veulent pas le développement de ce type de banques.

2.18. Désirez-vous garder la relation avec la banque Al Baraka ?

Continuité de la relation client-banque	Oui	Non
Pourcentage	75,82%	24,18%
Fréquence	69	22

Graphique 66 : Continuité de la relation avec la banque

Continuité de la relation avec la banque



Source : nous-mêmes.

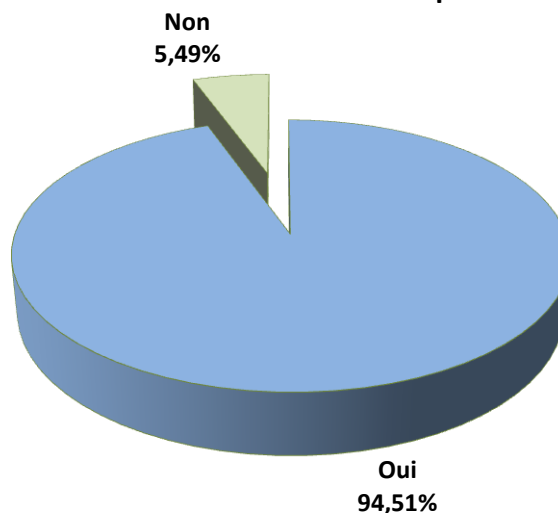
Le graphique 66 dans la page précédente nous permet de connaître la relation client-banque, et qui permet de constater que 75,82% des clients interrogés veulent garder cette relation, contre 24,18% de ces mêmes clients et qui ne veulent pas garder leur compte auprès de la banque Al Baraka.

2.19. Espérez-vous l'implantation ou la création d'autres banques islamiques en Algérie ?

Implantation ou création d'autres banques islamiques	Oui	Non
Pourcentage	94,51%	5,49%
Fréquence	86	5

Graphique 67 : Implantation ou création d'autres banques islamiques

Implantation ou création d'autres banques islamiques



Source : nous-mêmes.

Le graphique 67 montre que 79,12% des clients de la banque Al Baraka, et qui ont été interrogés, espèrent l'implantation ou la création d'autres formes de la banque islamique, contre 20,88% des clients qui ne veulent pas l'implantation d'autres banques islamique en Algérie. On constate ici que la demande des individus de la communauté va contribuer dans le développement des banques islamiques et leurs réseaux dans les différentes régions de l'Algérie.

3. L'extrapolation des résultats :

- Les clients interrogés ont ouvert leurs comptes auprès de la banque Al Baraka dès son installation, c'est-à-dire de 1991, et jusqu'à 2010. On trouve aussi qu'une partie importante des clients sont des particuliers avec 87,91 %, et le reste sont des entrepreneurs représentant les différentes entreprises et sociétés acteurs en Algérie. Le taux d'ouverture des comptes est estimé à 12,4 % par an, ce résultat nous permet de savoir le volume de l'évolution de la banque Al Baraka avec la demande de la communauté algérienne (supposée musulmane) dont cette banque était la seule qui a appliqué le régime islamique dans ses transactions. Dans la plupart des banques islamiques, les activités de marché et de conseil sont jusqu'à présent peu présentes, mais on trouve plutôt des entités chargées des activités courantes spécialisées par type de clients voire particuliers et entrepreneurs. Nous constatons aussi que la banque Al Baraka a réussi à attirer une part importante du marché bancaire algérien, ce qui explique leurs efforts pour le développement de ses produits et son réseau. Ce résultat est confirmé aussi par la performance de la banque dans la période 2004-2008 (section 2), et qui a connu une expansion considérable.
- Parmi les résultats obtenues de cette enquête, on constate que le motif de choisir la banque Al Baraka est que cette dernière applique les principes de la Charia dans ses transactions notamment l'interdiction du taux d'intérêt qui est l'un des principes essentiels de la finance islamique, sachant que jusqu'à 2006, la banque Al Baraka était la seule banque islamique sur le marché bancaire algérien. En effet, cette banque a pu absorber la demande élevée de la communauté algérienne, cette dernière qui s'approche à la banque essentiellement pour procéder à des opérations de caisse et des

opérations de crédit. Ceci s'explique par l'octroi de crédits de consommation surtout le crédit véhicule, qui offre la possibilité au grand public de bénéficier d'un certain nombre de services bancaires. Ces clients sont satisfaits sur la qualité de prestation en ce qui concerne la rapidité du service et son fiabilité et même l'amabilité du personnel, mais la moitié de ces clients trouve que les produits de la banque sont chers et parfois très chers, mais ils sont prêts à payer plus cher un produit ou à investir en dehors de leur lieu de résidence afin d'être en conformité avec les lois coraniques, notant que la fiscalité peut pénaliser l'activité des institutions financières islamiques en rendant ses produits plus coûteux que ne le sont les financements et les produits financiers conventionnels. Malgré ça, de très nombreux musulmans attendent avec impatience qu'on leur propose des solutions pour acquérir un bien immobilier. Ces mêmes clients trouvent des difficultés lors de la prestation, et le reste des clients, qui ne trouvent pas des difficultés, s'approche aux guichets de la banque pour des opérations de change ou bien de versement ; des opérations qui ne supposent pas des problèmes ou des difficultés. On ajoute aussi que les difficultés de prestation se trouvent dans tous les banques, que se soit conventionnelles ou bien islamiques à cause de la nature des produits demandés et de la garantie que la banque exige. En ce qui concerne la banque Al Baraka, il faut signaler que cette dernière dépend de la banque centrale d'Algérie en ce qui concerne la satisfaction des documents nécessaires à la prestation et l'escompte et le réescompte et surtout le réserve obligatoire, et qu'elle exerce ses activités dans un marché bancaire dominé dans sa totalité par les banques publiques ou bien étatiques, et tout le monde connaît les obstacles rencontrés lors de la prestation au niveau de ces banques. Ce sont des obstacles que les autorités bancaires en Algérie essaient de les éliminer à travers les différentes réformes proposées. Ce qui gêne les clients de la banque Al Baraka, c'est le retard des procédures surtout (45% des clients confirme cette hypothèse), ainsi que la complexité des produits d'un côté et le mal accueil d'un autre côté.

- La complexité des produits de la banque Al Baraka représente le grand souci des clients, ce qui peut conduire à la diminution de la demande sur ces produits. Notant que le degré de cette complexité se différencie selon la nature de produit, ainsi que le souci d'éviter le *riba* ou bien le taux d'intérêt, et cela exige le passage par certaines procédures particulières, on cite ici comme exemple le cas d'un prêt immobilier. Lorsque un client s'approche à la banque pour ce genre de prêt (achat d'une maison par exemple), la banque achète la maison puis la revend à son client avec une marge

bénéficiaire (selon la Charia le prêt à intérêt est interdit mais la vente est permise). On ajoute aussi que l'environnement conventionnel, qui domine le marché bancaire algérien, ne sert pas l'application des principes et instruments de la finance islamique d'une façon optimale, ce qui conduit la banque Al Baraka à s'adapter avec cet environnement et conformer ses produits pour concurrencer les différentes banques acteurs dans ce marché, ce qui rend ses produits un peu complexes (49 % des clients trouvent que le degré de la complexité des produits de la banque Al Baraka est moyen, et 25 % trouvent qu'il est fort) par rapport aux autres banques conventionnelles.

- D'autant, 58% des clients interrogés ont des comptes bancaires auprès d'autres banques conventionnelles, ce qui leur permet de faire la comparaison entre les deux genres de banques dont 58 % aussi de ces clients trouvent que l'application du régime islamique est la seule différence entre la banque Al Baraka et les autres banques conventionnelles, malgré que la banque Al Baraka exerce certaines opérations identiques à celles des autres banques comme les opérations de change. Il s'ajoute aussi que La finance islamique repose essentiellement sur la confiance mutuelle, et l'élimination des comportements opportunistes (30,30 % des clients interrogés préfèrent ce choix). Pour que ces caractéristiques qualitatives soient appliquées sur le terrain, l'accent est mis sur l'éducation et les convictions religieuses.
- Ainsi que 75 % des clients, qui ont des dépôts auprès de la banque Al Baraka et d'autres banques conventionnelles, trouvent que la rémunération est la même, ce qui nous conduit à croire que la différence entre la banque Al Baraka et ces banques se trouve dans la manière de prêter, mais le résultat est le même, c'est-à-dire que les profits sont similaires. Cela conduit 70 % des clients interrogés à croire que la banque Al Baraka utilise des ruses pour attirer les clients, et que l'aspect islamique qu'elle détient n'est qu'une option de marketing), « c'est qu'on a tellement parlé de ruses légales (*hyal*) auxquelles on a recours pour déjouer la prohibition de l'intérêt lequel est, uniformément et sans nuance, qualifié de *riba*, que l'on finit par s'imaginer que l'objectif des banques islamiques est d'offrir à leur clientèle un répertoire de ruses leur permettant de déjouer les prescriptions impératives du Coran et du Hadith¹ ». pour cela, 66 % de ces mêmes clients trouvent que la banque Al Baraka n'est qu'une autre forme de la banque conventionnelle, qui pratique le taux d'intérêt. Ici, nous nous interrogeons sur l'utilité de procéder à la démarche islamique.

¹ Hassân-Tabet RIFAAT, « Religion Et Droit Bancaire : La Substitution A L'intérêt Dans Les Banques Islamiques ». Université Saint-Joseph. P 6.

- Dans ce cadre, nous avons posé la question du développement du réseau de la banque Al Baraka en Algérie, alors que 79 % des clients espèrent l'essor et l'évolution de cette banque et 66 % veulent garder leur relation avec cette banque dans l'avenir, ainsi que 95 % de ces mêmes clients espèrent la création et l'implantation d'autres banques islamiques en Algérie. Cela nous permet d'extraire un résultat important et qui concerne le développement de la finance islamique en Algérie. Ce pays qui représente un marché attrayant de la finance islamique dont nous constatons une demande forte sur les produits islamiques malgré la complexité et la cherté de ces produits et que les chiffres clés de la finance islamiques en Algérie (représentée par le modèle de la banque Al Baraka) montre un accroissements de ces avoirs et actifs d'une façon considérable et intéressante, ce qui conduit la banque As-Salam à s'implanter en Algérie en 2008, et permet aussi à d'autres banques la création des fenêtres islamiques comme la Société Générale, la banque de PNB Paribas.
- La lecture de ces résultats nous permet donc de confirmer les hypothèses de cette enquête en ce qui concerne la part de la banque dans le marché bancaire et la possibilité de développer ses produits et puis son réseau ainsi que la possibilité d'existence d'autres formes des banques islamiques en Algérie. Et la représentativité de notre échantillon permet d'extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble des clients de grand public de la banque Al Baraka d'Algérie.

COCLUSION

La banque Al Baraka d'Algérie, et comme toute institution financière, fait l'intermédiation entre les apporteurs de fonds et les demandeurs de ces fonds. Mais, l'obligation de se soumettre aux règles de la finance islamique, lui conduit à s'adapter avec le marché bancaire algérien et conformer leurs produits pour qu'ils soient compétitifs et rentables. De ce fait, la banque Al Baraka a réussi à réaliser des taux de croissance étonnant en matière de collecte de dépôts et de financement à court et long terme dès son installation en 1991 et jusqu'à aujourd'hui.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

On observe aujourd'hui une démarche mondiale, que l'on appelle finance éthique, pour qui les facteurs de production doivent découler de valeurs supérieures, humaines et sociales. La finance islamique s'inscrit tout à fait dans ce mouvement. Elle a l'avantage de ses ressources anciennes (le Coran et la Sunna) qui lui permettent de présenter une structure de pensée complète et un droit des affaires (Charia) élaboré pour ce qui concerne l'économie et les finances traditionnelles.

En effet, la finance islamique est en plein boom. Elle permet de concilier plusieurs intérêts différents : celui des croyants, en leur permettant de placer leur argent ou de se financer dans des conditions respectueuses de la Charia; celui des investisseurs musulmans ou non qui trouvent dans ces actifs une opportunité supplémentaire en termes d'allocation ; celui des emprunteurs, enfin, qui trouvent dans ce marché en expansion des capitaux islamiques de nouvelles sources de liquidité.

Par ailleurs, la finance islamique repose sur cinq principes : l'interdiction de *riba*, l'interdiction de *gharar*, le principe du partage des pertes et profits, l'adossement à un actif tangible et enfin, l'interdiction des activités illicites. Ce sont des principes fondamentaux aux yeux de l'Islam, car ils traduisent l'équité, la justice et la redistribution des richesses.

Afin de comprendre les particularités de ce système financier, nous avons également mis en évidence les différences existantes entre banques islamiques et banques conventionnelles dont les relations entre le monde financier conventionnel et le monde financier islamique demandent une compréhension réciproque permettant de mettre au point des contrats satisfaisants pour toutes les parties.

Le développement d'un marché mondial de la finance islamique fait face aux plusieurs obstacles : structurels, juridiques et politiques. On constate, par exemple : la diversité des écoles de pensée et la relativité de la chose jugée, et du fait de l'absence d'une autorité juridique de dernier ressort, les avis des juristes n'engagent qu'eux-mêmes sans qu'ils puissent se fonder sur des textes ou des jurisprudences solides.

Malgré tous ces enjeux, l'industrie de la finance islamique arrive à atteindre des niveaux supérieurs de la croissance en matière des actifs et titres financiers et même dans le secteur immobilier.

En Algérie, Les banques désirant exercer leurs activités devront se conformer avec la loi du pays, mais elles pourront, si elles le souhaitent, placer sur le marché des produits financiers islamiques. Toutefois, ces banques resteront soumises aux règles prudentielles en vigueur des pratiques et usages financiers dans nos sociétés, la finance islamique revient partout au premier plan de l'actualité.

De ce fait, les produits de la finance islamiques sont une réponse à la demande de citoyens qui préfèrent mener leurs transactions sans intérêt. Les trois formes approuvées sont connues dans le monde entier et sont autorisées par les grandes banques européennes et américaines sous les appellations de "leasing" (*ijara*), "vente à profit" (*mourabaha*) et "joint venture" (*moucharaka*). Ces formes de financement répondent aux normes édictées par les organisations islamiques mondiales spécialisées dans ce domaine, et que le l'Algérie respecte.

La banque Al Baraka est la première banque islamique installée en Algérie entre la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et le groupe Al-Baraka. Elle a exercée ses activités dans un environnement purement conventionnel, ce qui engendre de différents enjeux et défis pour cette institution islamique, parmi lesquels, nous avons constaté sa relation avec la banque centrale et les autres banques conventionnelles.

La nécessité à s'adapter avec un marché bancaire conventionnel a obligé la banque Al Baraka d'Algérie de conformer certains de ces produits avec la réglementation en vigueur, ce qui fait croître à certains moments qu'il n'y a pas de différence entre une banque islamique et une banque conventionnelle (selon le questionnaire élaboré avec les clients de la banque Al Baraka).

Mais, ces obstacles n'ont pas empêché que la performance de la banque Al Baraka soit excellente (dès son installation et jusqu'à l'année 2010), et que son réseau d'agences recouvre

presque tout le territoire national. Sachant que le but principal de cette banque est la participation au développement du pays par les différents projets qu'elles construisent, ainsi que son rôle dans le financement des entrepreneurs et des PME par les instruments de : *moucharaka, moudharaba, mourabaha, salam, ijara, istisnaa* : à court, moyen et à long terme.

Propositions et suggestions :

- L'information et la sensibilisation des populations sur les produits de la finance islamique : ces produits ne sont pas destinés exclusivement à une clientèle musulmane. Ils participent au même mouvement d'ouverture de la finance à des critères extra-financiers que les produits ISR. C'est donc aux pouvoirs publics de l'Algérie d'harmoniser leurs efforts pour ouvrir leurs marchés à ce genre de produits par l'intervention des banques et des assurances conventionnelles et la coordination de leurs actions dans le secteur de la finance islamique, d'une part, et la création et l'implantation d'autres banques islamiques, d'autre part ;
- Développer un référentiel de place pour la conformité des produits islamiques sur le plan de la comptabilité, de la réglementation, de la mise en avant de la transparence des comptes et des opérations, de l'éthique et de la gouvernance permettant de présenter un système bancaire solide et structuré ;
- Proposer une expertise, d'une part, aux banques et aux fonds islamiques afin qu'ils s'insèrent harmonieusement dans la finance globale, qui est essentiellement conventionnelle et d'autre part aux clients de ces établissements, apporteurs ou demandeurs de fonds, de manière à faciliter leur recours à cette finance. D'autant plus, la finance islamique doit poursuivre sa mutation, standardiser ses pratiques, accroître ses innovations, clarifier le rôle du comité de Charia, et continuer à attirer des talents à tous les niveaux des banques.
- La création d'autres centres de recherche en finance islamique, surtout, pour diversifier les opérations de consolidation du système financier. Ce point-là demande

des recherches juridiques et financières importantes en vue de satisfaire les besoins des établissements, notamment pour la gestion de leurs risques ;

- L'adaptation du cadre juridique de la finance conventionnelle aux produits de finance islamique et la fronde de réticences politiques nécessitent également la mise en place d'agendas précis et des engagements politiques fermes pour permettre l'émergence de la finance islamique ;
- La suppression de la double taxation en matière de publicité foncière et de droits d'enregistrement dans le cadre d'opérations d'achat-revente sans intention spéculative, ainsi que la création d'autres indices boursiers islamiques.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE 01 : AUX SOURCES DE LA FINANCE ISLAMIQUE

UNIVERSITE D'ORAN Es-Sénia..... 1

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES DE GESTION, ET SCIENCES COMMERCIALES..... 1

MEMOIRE DE MAGISTER EN ECONOMIE 1

ANNEE UNIVERSITAIRE 2010 / 2011..... 1

INTRODUCTION 18

SECTION 01 : L'APPROCHE DE L'ECONOMIE ISLAMIQUEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. L'Islam au cœur de l'économie islamique..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1. Les sources de la jurisprudence islamique..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1. Les sources principales de la jurisprudence islamique..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1.1. Le Coran..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1.2. La Sunna Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2. Les sources secondaires Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.1. *Qiyas*..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.2. *Ijtihad*..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.3. *Ijmaa* Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2. Les écoles de la pensée islamique Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.1. L'école hanafi Erreur ! Signet non défini.

- 1.2.2. L'école malikite Erreur ! Signet non défini.
- 1.2.3. L'école chaféite..... Erreur ! Signet non défini.
- 1.2.4. L'école hanbalite..... Erreur ! Signet non défini.
- 1.3. L'économie islamique : une influence des préceptes de l'Islam sur l'activité économique Erreur ! Signet non défini.
- 2. Les principes de base de l'économie islamique Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1. L'équité Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2. L'éthique dans le travail Erreur ! Signet non défini.
 - 2.3. La neutralité du temps Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4. Le rôle de l'argent Erreur ! Signet non défini.
 - 2.5. La liberté économique Erreur ! Signet non défini.
 - 2.6. L'esprit d'entreprise Erreur ! Signet non défini.
 - 2.7. La propriété Erreur ! Signet non défini.
 - 2.8. Le circuit économique et la répartition Erreur ! Signet non défini.
 - 2.9. L'esprit communautaire et la solidarité Erreur ! Signet non défini.
 - 2.10. Le principe de lieutenance ou de gérance des biens Erreur ! Signet non défini.
 - 2.11. Le pouvoir lié à l'appartenance au groupe..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.12. Le rôle de l'Etat s'étend jusqu'au domaine de l'intangible Erreur ! Signet non défini.
- 3. Les objectifs du système économique islamique Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.1. Sur le plan économique Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2. Sur le plan social Erreur ! Signet non défini.
 - 3.3. Sur le plan international..... Erreur ! Signet non défini.

SECTION 02 : LA FINANCE ISLAMIQUE : HISTORIQUE, CONCEPTS ET EVOLUTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- 1. L'intégration des considérations religieuses dans la finance Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.1. La construction d'un fonds ISR Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1. Les caractéristiques financières Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2. La sélection extra-financière Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2. Les stratégies de l'ISR Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.1. L'exclusion normative Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.2. Les exclusions sectorielles Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3. L'actionnariat actif..... Erreur ! Signet non défini.
- 2. Le concept de la finance islamique Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2. La finance islamique : un système à la croisée des besoins religieux et financiers . Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3. L'esprit de la finance islamique..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4. L'application à la finance des principes de l'économie islamique Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.1. L'interdiction de l'intérêt et du gharar Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2. Autres principes structurants..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2.1. La participation Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2.2. Le prélèvement de l'aumône légale (*zakat*)..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2.3. La responsabilité des acteurs économiques Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2.4. La prudence Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4.2.5. L'existence d'un actif sous-jacent Erreur ! Signet non défini.

- 2.5. Le périmètre de la finance islamique : *Halal* et *Haram*..... Erreur ! Signet non défini.
- 2.5.1. Le Halal (licite)..... Erreur ! Signet non défini.
- 2.5.2. Le Haram (illicite) Erreur ! Signet non défini.

3. **L'évolution de la finance islamique**..... Erreur ! Signet non défini.

SECTION 03 : LA CRISE FINANCIERE ET L'ALTERNATIVE ISLAMIQUE

..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. **Les crises financières jalonnent l'histoire du capitalisme** Erreur ! Signet non défini.

- 1.1. L'essor Erreur ! Signet non défini.
- 1.2. L'euphorie Erreur ! Signet non défini.
- 1.3. Le paroxysme et le retournement Erreur ! Signet non défini.
- 1.4. Le reflux et l'instauration du pessimisme Erreur ! Signet non défini.
- 1.5. La déflation de la dette et la restauration des bilans Erreur ! Signet non défini.

2. **La crise de *subprimes***..... Erreur ! Signet non défini.

2.1. **Le marché des *subprimes***..... Erreur ! Signet non défini.

2.2. **Le Scénario de la crise**..... Erreur ! Signet non défini.

- 2.2.1. La propagation de la crise Erreur ! Signet non défini.
- 2.2.2. La réaction de l'autorité américaine Erreur ! Signet non défini.
- 2.2.3. La globalisation de la crise Erreur ! Signet non défini.
- 2.2.3.1. La titrisation : un moyen de transmission de la crise : Erreur ! Signet non défini.
- 2.2.3.2. Une transmission par les fonds d'investissements Erreur ! Signet non défini.
- 2.2.3.3. La réaction des banques Erreur ! Signet non défini.

3. **L'aggravation de la crise sert les banques islamiques à renforcer leur place :** Erreur ! Signet non défini.

4. **Conséquences et extrapolation des résultats :** Erreur ! Signet non défini.

5. **LA FINANCE ISLAMIQUE ENTRE THEORIE ET REALITE : .** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

5.1. **La réalité de la finance islamique**..... Erreur ! Signet non défini.

5.2. **La finance islamique et le financement du terrorisme**..... Erreur ! Signet non défini.

5.3. **La masse de la finance islamique** Erreur ! Signet non défini.

5.4. **La banque islamique : une part importante dans l'industrie de la finance islamique :** Erreur ! Signet non défini.

- 5.4.1. Les banques islamiques en chiffres Erreur ! Signet non défini.
- 5.4.2. Les banques islamiques des pays musulmans Erreur ! Signet non défini.

CONCLUSION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

SECTION 01 : PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. L'interdiction de la *riba* Erreur ! Signet non défini.
2. Le principe de partage des pertes et profits (3P) Erreur ! Signet non défini.
3. L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation (*gharar* et *maisir*) Erreur ! Signet non défini.
4. La nécessité d'adossement à un actif tangible Erreur ! Signet non défini.
5. L'interdiction des activités illicites et de la thésaurisation (*Iktinaz*) Erreur ! Signet non défini.

SECTION 02 : LES INSTRUMENTS DE LA FINANCE ISLAMIQUE Erreur ! Signet non défini.

1. Les instruments de participation à revenu variable Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1. Le contrat *Moudharaba* Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2. Le contrat *Moucharaka* Erreur ! Signet non défini.
2. Les instruments commerciaux et ceux de financement Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1. Le contrat *Mourabaha* Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2. Le contrat *Ijara* (crédit-bail) Erreur ! Signet non défini.
 - 2.3. Le contrat *Salam* Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4. Le contrat *Istisnaa* Erreur ! Signet non défini.
 - 2.5. *Qard al-hassan* (un financement gracieux) Erreur ! Signet non défini.

SECTION 03 : FINANCE ISLAMIQUE : PRODUITS, MARCHE FINANCIER ET UN SYSTEME FINANCIER COMPATIBLE A LA CHARIA ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. les conseils de conformité éthique : interprétation des fatwas et supervision des activités de la finance islamique Erreur ! Signet non défini.
2. La zakat : un produit purement islamique Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1. Les caractéristiques de la zakat Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2. Le Calcul de la zakat Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2.1. Pour les individus Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2.2. Pour les entreprises Erreur ! Signet non défini.
 - 2.3. Illustration de la zakat Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4. Gestion et répartition des fonds de la zakat Erreur ! Signet non défini.
 - 2.5. La fonction économique de la zakat Erreur ! Signet non défini.
 - 2.6. La nature de la zakat Erreur ! Signet non défini.
3. Les fonds islamiques Erreur ! Signet non défini.
 - 3.1. Les caractéristiques des fonds islamiques Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2. Le classement des fonds islamiques Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2.1. Les fonds de dettes Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2.1.1. Les fonds basés sur le *BBA- mourabaha* Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2.1.2. Les fonds basés sur *I'ijara* Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2.2. Les fonds d'actions Erreur ! Signet non défini.
 - 3.2.3. Les hedge funds Erreur ! Signet non défini.
 - 3.3. La gestion des fonds islamiques Erreur ! Signet non défini.
 - 3.3.1. Les objectifs des investissements Erreur ! Signet non défini.
 - 3.3.2. Les critères de choix Erreur ! Signet non défini.
 - 3.3.2.1. Les critères de l'indice *Dow-Jones Islamic Market Index* Erreur ! Signet non défini.

- 3.3.2.2. **Les critères de la commission des opérations de bourse Malaisienne ... Erreur ! Signet non défini.**
- 3.3.3. La purification des revenus **Erreur ! Signet non défini.**
- 4. Le marché des obligations islamique (les *sukuks*) Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1. Principales différences entre les obligations conventionnelles et les *sukuks*. **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.2. Le mystère des *sukuks* **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.3. Les perspectives des *sukuks*..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 5. Le marché de l'assurance islamique (*takaful*) :..... Erreur ! Signet non défini.**
- 5.1. Le *takaful* : une assurance selon la Charia..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2. Le *takaful* selon le type de coopération : **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.1. Le *takaful* associatif **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.2. Le *takaful* commercial **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.2.1. **Le montage avec commandite** **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.2.2. **Le montage avec agent** **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.2.3. **Autres formes de montage** **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.3. Le Model Malaisien de *takaful* (l'expérience Malaisienne) **Erreur ! Signet non défini.**
- 6. Les indices boursiers islamiques Erreur ! Signet non défini.**
- 7. Le système comptable islamique Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1.1. La comptabilité **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1.2. L'audit..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1.3. La gouvernance..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1.4. L'éthique..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.1.5. La Charia **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2. Le cadre conceptuel du système comptable islamique **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.1. Les hypothèses de base **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.1.1. **L'unicité de l'entité (*The Accounting Unit Concept*)**..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.1.2. **La continuité d'exploitation**..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.1.3. **La stabilité du pouvoir d'achat et de l'unité monétaire** **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.2. Les principes retenus **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.3. Les états financiers..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.2.4. La reconnaissance des faits comptables..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.3. Les modèles de présentation des états financiers..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.3.1. Le modèle de bilan Actif- Passif..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7.3.2. Le modèle de compte de résultat..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8. Les principales institutions financières islamiques Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1. Les établissements financiers..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.1. Selon leur activité **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.1.2..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.1.3..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.2. Les principales organisations du système financier islamique **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.2.1. L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.2.2. La Banque Islamique de Développement (BID)..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.2.3. Le Conseil des Services Financiers Islamiques (CSFI) **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.2.4. Les principaux organismes supranationaux d'harmonisation et de régulation. **Erreur ! Signet non défini.**

- 8.2.4.1. L'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions « AAOIFI »
Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.4.2. L'IFA (*Islamic Fikh Acadamy*) Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.4.3. SESRIC (*Statistical, Economic and Social Research and Training Center for Islamic Countries*) Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.4.4. L'IIRA (*Islamic International Rating Agency*) Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.5. Les principaux organismes de développement et de promotion Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.5.1. L'AIBI (*Association Internationale des Banques Islamiques*).... Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.5.2. L'IIFM (*International Islamic Financial Market*) Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.5.3. L'IIBI (*Institue of Islamic Banking and Insurance*) Erreur ! Signet non défini.
- 8.2.5.4. LMC (*Liquidity Management Center*)..... Erreur ! Signet non défini.

CONCLUSION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

SECTION 01 : LA BANQUE ISLAMIQUE : UN MODELE CONCRET DE LA FINANCE ISLAMIQUE..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Selon le même tableau, la différence est principalement réside dans le fait d'utiliser les différents origines des fonds dont la finance conventionnelle repose sur la rémunération selon le taux d'intérêt, tandis que la banque islamique repose de son côté sur le principe de partenariat dont le partage des pertes et profits.
..... Erreur ! Signet non défini.

1. **Qu'est ce que c'est une banque islamique** Erreur ! Signet non défini.
2. **La structure organisationnelle et la gestion des banques islamiques**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1. Les éléments de l'organisation **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2. Les organes de gestion..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2.1. Le conseil d'administration..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2.2. Les dirigeants..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3. Les organes de contrôle **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3.1. Les audits internes et externes **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3.2. Le conseil de la Charia..... **Erreur ! Signet non défini.**
3. **Les Particularités des banques islamiques** Erreur ! Signet non défini.
 - 3.1. La comptabilité et la structure du bilan **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.2. Des actions spécifiques pour la communauté **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.3. Le respect de règles morales et la réalisation des objectifs passent par la bonne gouvernance ... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.3.1. Les règles de gouvernance managériale de la banque islamique de détail..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.3.2. Les règles de gouvernance managériale de la banque islamique d'investissement : **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3.3.3. Les règles de gouvernance managériale des guichets islamiques dans une banque conventionnelle : **Erreur ! Signet non défini.**
4. **Les banques islamiques : une correspondance de la finance islamique dans le milieu bancaire** Erreur ! Signet non défini.

4.1.	Les banques islamiques de détail.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.	Les déposants de la banque.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.1.	Le partenariat pour l'investissement	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.2.	Les services payants	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.3.	Les services gratuits	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.	Le partenariat avec les entrepreneurs.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.1.	Le contrat <i>moudharaba</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.2.	Le contrat <i>moucharaka</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.3.	Le contrat <i>mourabaha</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.4.	Le contrat <i>salam</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.5.	Le contrat <i>ijara</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.2.6.	Le contrat <i>istisnaa</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.	Autres techniques bancaires.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.1.	Le <i>Tawarruq</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.2.	Le <i>bai al-einab</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.3.	L' <i>istijrar</i> (courant d'affaires).....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.4.	Le <i>bai al-dayn</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.5.	L'ingénierie des cartes bancaires	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.6.	Les contrats pakistanais.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3.7.	Les contrats iraniens	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Les banques islamiques d'investissements	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.	Le financement de projets.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.1.	Les contrats de construction	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.2.	Les contrats de concession	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.3.	Les contrats de gestion	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2.	Les opérations sur les dérivés	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2.1.	Les futurs.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2.2.	Les options.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.	L'émission de titres.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.1.	L'émission publique de titres.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.2.	Le placement privé	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.3.	Le <i>brokerage</i>	Erreur ! Signet non défini.

SECTION 02 : LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE

ISLAMIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.	Les contraintes liées à la gestion de liquidités	Erreur ! Signet non défini.
2.	La régulation bancaire	Erreur ! Signet non défini.
3.	La gestion de différents risques.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.	Le risque de crédit	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	Le risque de marché.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3.	Le risque de liquidité	Erreur ! Signet non défini.
3.4.	Les risques opérationnels.....	Erreur ! Signet non défini.
4.	La contrainte fiscale	Erreur ! Signet non défini.
5.	Le manque d'attractivité des produits de la finance islamique	Erreur ! Signet non défini.

- 6. **Le besoin à la transparence** Erreur ! Signet non défini.
- 7. **Le problème de l'envergure des banques islamiques** Erreur ! Signet non défini.
- 8. **L'insuffisance du capital humain** Erreur ! Signet non défini.
- 9. **La contrainte juridique** Erreur ! Signet non défini.
 - 9.1. La problématique de l'émission des fatwas et l'interprétation des textes..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 9.2. L'application du régime islamique nécessite l'adaptation avec le droit interne des Etats **Erreur ! Signet non défini.**

SECTION 03 : LES OPPORTUNITES DU DEVELOPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

- 1. **La régulation des activités financières islamiques** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1. Le traitement des comptes d'investissements **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2. Le contrôle de la Charia..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.3. La réglementation et le contrôle en vigueur **Erreur ! Signet non défini.**
- 2. **La normalisation du système comptable islamique** Erreur ! Signet non défini.
- 3. **L'homogénéisation des pratiques financières islamiques** Erreur ! Signet non défini.
- 4. **Le développement des marchés financiers islamiques** Erreur ! Signet non défini.
- 5. **La promotion de la relation banques islamiques - banque centrale** Erreur ! Signet non défini.
 - 5.1. La réserve obligatoire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 5.2. La liquidité bancaire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 5.3. Le taux de réescompte **Erreur ! Signet non défini.**
 - 5.4. La politique d'Open-Maret..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 6. **Le développement du financement islamique sur le marché des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**..... Erreur ! Signet non défini.
- 7. **Le développement de la micro finance islamique** Erreur ! Signet non défini.
- 8. **La diversification géographique**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1.1. En Europe **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.1.1. **En Royaume-Uni** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.1.2. **En France** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.1.3. **En Allemagne** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.1.4. **En Suisse**..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.1.5. **En Luxembourg** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.2. Pays asiatiques **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.2.1. **En Japon**..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.2.2. **En Singapour** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.2.3. **En Hong-Kong** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.3. En Maghreb **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.3.1. **L'Algérie et Tunisie**..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.3.2. **Au Maroc**..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.1.3.3. **En Mauritanie**..... **Erreur ! Signet non défini.**

CONCLUSION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

SECTION 01 : PRESENTATION DE LA BANQUE AL BARAKA EN ALGERIE

..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- 1. La configuration actuelle du marché bancaire en Algérie** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1. Historique et évolution du marché bancaire en Algérie **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2. Les caractéristiques du marché bancaire en Algérie **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2.1. Banques publiques prépondérantes **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2.2. Marché bancaire en situation de liquidité **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2.3. Indicateurs de performance **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.3. Le cadre légal du marché bancaire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4. Les principaux acteurs du marché bancaire en Algérie **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1. Les banques à capitaux publics **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.1. **CNEP Banque** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.2. **CPA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.3. **BNA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.4. **BEA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.5. **BADR** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.6. **BDL** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.1.7. **CNMA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2. Les banques à capitaux privés **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.1. **AL BARAKA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.2. **ABC** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.3. **NATEXIS** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.4. **SGA** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.5. **CITIBANK** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.6. **HOUSING Bank** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.7. **ARAB BANK** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.8. **BNP PARIBAS** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.9. **TRUST BANK** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.10. **AGB** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.11. **FRANSABANK** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.12. **CALYON** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.13. **HSBC** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.4.2.14. **SALAM BANK** **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.5. Les contraintes du marché bancaire **Erreur ! Signet non défini.**
- 2. La banque Al Baraka : une banque à caractère particulier** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1. Aperçu sur le groupe AL Baraka **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2. La création et la présentation de la banque AL Baraka d'Algérie **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3. L'évolution de la banque Al Baraka d'Algérie **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.4. Les missions de la banque AL Baraka **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.5. Les principes de fonctionnement de la banque Al Baraka **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.6. La performance de la banque **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.7. L'organisation de la banque Al Baraka d'Algérie **Erreur ! Signet non défini.**

SECTION 02 : L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA D'ALGERIE.....202

1. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE AL BARAKA DANS LA PERIODE 2004-2008202

1.1.	Evolution du capital propre	202
1.2.	Evolution du total d'actifs	203
1.3.	Evolution du ratio de capital propre / total d'actifs	204
1.4.	Evolution du volume des dépôts.....	204
1.5.	Evolution du volume des financements	205
1.6.	Evolution du produit net	206

2. Les principales activités de la banque 208

2.1.	Un rappel sur les modes de financement bancaire islamique	208
2.1.1.	Financement par « Mourabaha ».....	208
2.1.2.	Financement par « Moucharaka ».....	208
2.1.3.	Financement par « Moudharba »	209
2.1.4.	Financement par « Leasing »	209
2.1.5.	Financement par « Salam ».....	209
2.1.6.	Financement par « Istisnàa ».....	209
2.2.	Les modes de financement en vigueur.....	209
2.2.1.	Le financement à court terme	209
2.2.2.	Le financement à moyen terme.....	211
2.2.3.	Le financement à long terme.....	212

SECTION 3 : QUESTIONNAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA : QUELS ENJEUX ET QUELLES PERSPECTIVES.....213

1. La présentation de l'enquête 214

1.1.	La méthodologie de l'enquête	214
1.2.	les Objectifs de l'enquête	214
1.3.	Les hypothèses de l'enquête	214
1.4.	L'échantillonnage.....	215
1.5.	Le test du questionnaire	215
1.6.	Le mode d'administration du questionnaire	215
1.7.	La réalisation du sondage	215
1.7.1.	Le taux de réponse	215
1.7.2.	La durée et le lieu de l'enquête	216
1.7.3.	Les obstacles rencontrés	216

2. L'analyse et interprétation des résultats 216

2.1.	Vous êtes client de la banque Al Baraka depuis quand	216
2.2.	Quelle est votre catégorie socio professionnelle.....	217
2.3.	Quelles sont les raisons de votre choix	218
2.4.	Quels sont les types de service souscrivez-vous auprès de votre banque Al Baraka	219
2.5.	Comment évaluez-vous la qualité de la prestation au niveau de la banque Al Baraka	220
2.5.1.	La rapidité de service	220
2.5.2.	La fiabilité du service	221
2.5.3.	L'amabilité du personnel	222
2.6.	Comment vous trouvez les produits de la banque Al Baraka	223

2.7.	Seriez-vous prêt à payer plus cher un produit financier conforme à la Charia	224
2.8.	Est ce que vous trouvez des obstacles lors de la prestation	225
2.9.	Si oui, quels sont ses obstacles	226
2.10.	Est-ce que vous trouvez les produits de la banque Al Baraka complexes	226
2.11.	Si oui, quel est le degré de cette complexité.....	227
2.12.	Est-ce que vous avez des comptes auprès d'autres banques	228
2.13.	Si oui, en quoi se différencie la banque Al Baraka des autres banques	229
2.14.	Quand vous faites des dépôts au niveau de la banque Al Baraka, est-ce que vous recevez des profits similaires à ceux des autres banques.....	230
2.15.	Pensez-vous que la banque Al Baraka utilise des ruses (<i>hiyal</i>) pour attirer les clients.....	231
2.16.	Est-ce que vous pensez que la banque islamique n'est qu'une autre forme des banques conventionnelles	232
2.17.	Espérez-vous le développement du réseau de la banque Al Baraka en Algérie	233
2.18.	Désirez-vous garder la relation avec la banque Al Baraka	234
2.19.	Espérez-vous l'implantation ou la création d'autres banques islamiques en Algérie	235
3.	L'extrapolation des résultats.....	236

COCLUSION240

IFA : <i>Islamic Fikh Academy</i>	283
IIBI : <i>Institut of Islamic Banking and Insurance</i>	283
IIRA : <i>Islamic International Rating Agency</i>	284
LMC : <i>Liquidity Management Center</i>	284

INTRODUCTION 57

SECTION 01 : PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 58

1.	L'interdiction de la <i>riba</i>	58
2.	Le principe de partage des pertes et profits.....	58
3.	L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation (<i>gharar et maisir</i>)	62
4.	La nécessité d'adossement à un actif tangible	62
5.	L'interdiction des activités illicites et de la thésaurisation (<i>Iktinaz</i>).....	63

SECTION 02 : LES INSTRUMENTS DE LA FINANCE ISLAMIQUE.....65

1.	Les instruments de participation à revenu variable	66
1.1.	Le contrat Moudharaba	66
1.2.	Le contrat Moucharaka	68
2.	Les instruments commerciaux et ceux de financement	70
2.1.	Le contrat Mourabaha	70
2.2.	Le contrat Ijara (crédit-bail)	72
2.3.	Le contrat Salam	74
2.4.	Le contrat Istisnaa	76
2.5.	Qard al-hassan (un financement gracieux).....	78

SECTION 03 : FINANCE ISLAMIQUE : PRODUITS, MARCHE FINANCIER ET UN SYSTEME FINANCIER COMPATIBLE A LA CHARIA 79

1. les conseils de conformité éthique : interprétation des fatwas et supervision des activités de la finance islamique -----	80
2. La zakat : un produit purement islamique -----	82
2.1. Les caractéristiques de la zakat-----	82
2.2. Le Calcul de la zakat-----	82
2.2.1. Pour les individus-----	82
2.2.2. Pour les entreprises-----	83
2.3. Illustration de la zakat-----	83
2.4. Gestion et répartition des fonds de la zakat-----	86
2.5. La fonction économique de la zakat-----	86
2.6. La nature de la zakat-----	86
3. Les fonds islamiques -----	87
3.1. Les caractéristiques des fonds islamiques-----	90
3.2. Le classement des fonds islamiques-----	91
3.2.1. Les fonds de dettes-----	91
3.2.1.1. Les fonds basés sur le BBA- mourabaha -----	91
3.2.1.2. Les fonds basés sur l'ijara -----	91
3.2.2. Les fonds d'actions-----	91
3.2.3. Les hedge funds-----	92
3.3. La gestion des fonds islamiques-----	92
3.3.1. Les objectifs des investissements-----	92
3.3.2. Les critères de choix-----	93
3.3.2.1. Les critères de l'indice Dow-Jones Islamic Market Index -----	93
3.3.2.2. Les critères de la commission des opérations de bourse Malaisienne -----	93
3.3.3. La purification des revenus-----	94
4. Le marché des obligations islamique (les sukuk) -----	94
4.1. Principales différences entre les obligations conventionnelles et les sukuk-----	96
4.2. Le mystère des sukuk-----	97
4.3. Les perspectives des sukuk-----	100
5. Le marché de l'assurance islamique (takaful) : -----	100
5.1. Le takaful : une assurance selon la Charia-----	102
5.2. Le takaful selon le type de coopération :-----	103
5.2.1. Le takaful associatif-----	103
5.2.2. Le takaful commercial-----	103
5.2.2.1. Le montage avec commandite -----	103
5.2.2.2. Le montage avec agent -----	104
5.2.2.3. Autres formes de montage -----	405
5.3. Le Model Malaisien de takaful (l'expérience Malaisienne)-----	106
6. Les indices boursiers islamiques -----	106
7. Le système comptable islamique -----	110
7.1.1. La comptabilité-----	110
7.1.2. L'audit-----	111
7.1.3. La gouvernance-----	111
7.1.4. L'éthique-----	111

7.1.5.	La Charia-----	111
7.2.	Le cadre conceptuel du système comptable islamique -----	111
7.2.1.	Les hypothèses de base-----	111
7.2.1.1.	L'unicité de l'entité (<i>The Accounting Unit Concept</i>)-----	111
7.2.1.2.	La continuité d'exploitation-----	111
7.2.1.3.	La stabilité du pouvoir d'achat et de l'unité monétaire -----	112
7.2.2.	Les principes retenus-----	112
7.2.3.	Les états financiers -----	112
7.2.4.	La reconnaissance des faits comptables -----	113
7.3.	Les modèles de présentation des états financiers -----	114
7.3.1.	Le modèle de bilan Actif- Passif-----	114
7.3.2.	Le modèle de compte de résultat -----	114
8.	Les principales institutions financières islamiques -----	116
8.1.	Les établissements financiers -----	116
8.1.1.	Selon leur activité -----	116
8.1.1.2.	Selon le lieu d'implantation-----	116
8.1.1.3.	Selon l'importance de l'activité financière islamique-----	117
8.2.	Les principales organisations du système financier islamique -----	117
8.2.1.	L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) -----	117
8.2.2.	La Banque Islamique de Développement (BID)-----	117
8.2.3.	Le Conseil des Services Financiers Islamiques (CSFI)-----	119
8.2.4.	Les principaux organismes supranationaux d'harmonisation et de régulation-----	120
8.2.4.1.	L'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions « AAOIFI »	121
8.2.4.2.	L'IFA (<i>Islamic Fikh Acadamy</i>) -----	121
8.2.4.3.	SESRIC (<i>Statistical, Economic and Social Research and Training Center for Islamic Countries</i>)	121
8.2.4.4.	L'IIRA (<i>Islamic International Rating Agency</i>) -----	121
8.2.5.	Les principaux organismes de développement et de promotion -----	121
8.2.5.1.	L'AIBI (<i>Association Internationale des Banques Islamiques</i>) -----	122
8.2.5.2.	L'IIFM (<i>International Islamic Financial Market</i>) -----	122
8.2.5.3.	L'IIBI (<i>Institue of Islamic Banking and Insurance</i>) -----	122
8.2.5.4.	LMC (<i>Liquidity Management Center</i>) -----	122
	CONCLUSION	123
	CHAPITRE 03 : LE DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE	

INTRODUCTION 124

SECTION 01 : LA BANQUE ISLAMIQUE : UN MODELE CONCRET DE LA FINANCE ISLAMIQUE 125

1.	Qu'est ce que c'est une banque islamique -----	128
2.	La structure organisationnelle et la gestion des banques islamiques-----	128
2.1.	Les éléments de l'organisation -----	128
2.2.	Les organes de gestion-----	130

2.2.1.	Le conseil d'administration -----	130
2.2.2.	Les dirigeants -----	131
2.3.	Les organes de contrôle -----	131
2.3.1.	Les audits internes et externes -----	131
2.3.2.	Le conseil de la Charia -----	132
3.	Les Particularités des banques islamiques -----	133
3.1.	La comptabilité et la structure du bilan -----	135
3.2.	Des actions spécifiques pour la communauté -----	137
3.3.	Le respect de règles morales et la réalisation des objectifs passent par la bonne gouvernance -----	138
3.3.1.	Les règles de gouvernance managériale de la banque islamique de détail -----	139
3.3.2.	Les règles de gouvernance managériale de la banque islamique d'investissement : -----	140
3.3.3.	Les règles de gouvernance managériale des guichets islamiques dans une banque conventionnelle : -----	141
4.	Les banques islamiques : une correspondance de la finance islamique dans le milieu bancaire -----	142
4.1.	Les banques islamiques de détail -----	142
4.1.1.	Les déposants de la banque -----	142
4.1.1.1.	Le partenariat pour l'investissement -----	143
4.1.1.2.	Les services payants -----	143
4.1.1.3.	Les services gratuits -----	144
4.1.2.	Le partenariat avec les entrepreneurs -----	144
4.1.2.1.	Le contrat <i>moudharaba</i> -----	145
4.1.2.2.	Le contrat <i>moucharaka</i> -----	145
4.1.2.3.	Le contrat <i>mourabaha</i> -----	146
4.1.2.4.	Le contrat <i>salam</i> -----	146
4.1.2.5.	Le contrat <i>ijara</i> -----	146
4.1.2.6.	Le contrat <i>istisnaa</i> -----	147
4.1.3.	Autres techniques bancaires -----	148
4.1.3.1.	Le <i>Tawarruq</i> -----	148
4.1.3.2.	Le <i>bai al-einab</i> -----	149
4.1.3.3.	L'<i>istijrar</i> (courant d'affaires) -----	149
4.1.3.4.	Le <i>bai al-dayn</i> -----	149
4.1.3.5.	L'ingénierie des cartes bancaires -----	149
4.1.3.6.	Les contrats pakistanais -----	149
4.1.3.7.	Les contrats iraniens -----	150
4.2.	Les banques islamiques d'investissements -----	150
4.2.1.	Le financement de projets -----	150
4.2.1.1.	Les contrats de construction -----	151
4.2.1.2.	Les contrats de concession -----	151
4.2.1.3.	Les contrats de gestion -----	151
4.2.2.	Les opérations sur les dérivés -----	152
4.2.2.1.	Les futurs -----	152
4.2.2.2.	Les options -----	153
4.2.3.	L'émission de titres -----	153
4.2.3.1.	L'émission publique de titres -----	153
4.2.3.2.	Le placement privé -----	156
4.2.3.3.	Le <i>brokerage</i> -----	157

SECTION 02 : LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE 158

1. Les contraintes liées à la gestion de liquidités	159
2. La régulation bancaire	159
3. La gestion de différents risques	160
3.1. Le risque de crédit	160
3.2. Le risque de marché	161
3.3. Le risque de liquidité	161
3.4. Les risques opérationnels	162
4. La contrainte fiscale	163
5. Le manque d'attractivité des produits de la finance islamique	163
6. Le besoin à la transparence	164
7. Le problème de l'envergure des banques islamiques	165
8. L'insuffisance du capital humain	165
9. La contrainte juridique	166
9.1. La problématique de l'émission des fatwas et l'interprétation des textes	166
9.2. L'application du régime islamique nécessite l'adaptation avec le droit interne des Etats	168

SECTION 03 : LES OPPORTUNITES DU DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE 169

1. La régulation des activités financières islamiques	170
1.1. Le traitement des comptes d'investissements	171
1.2. Le contrôle de la Charia	171
1.3. La réglementation et le contrôle en vigueur	171
2. La normalisation du système comptable islamique	172
3. L'homogénéisation des pratiques financières islamiques	172
4. Le développement des marchés financiers islamiques	173
5. La promotion de la relation banques islamiques - banque centrale	174
5.1. La réserve obligatoire	175
5.2. La liquidité bancaire	175
5.3. Le taux de réescompte	175
5.4. La politique d'Open-Maret	176
6. Le développement du financement islamique sur le marché des Petites et Moyennes Entreprises (PME)	177
7. Le développement de la micro finance islamique	178

8. La diversification géographique	180
2.1.1. En Europe	181
2.1.1.1. En Royaume-Uni	181
2.1.1.2. En France	182
2.1.1.3. En Allemagne	183
2.1.1.4. En Suisse	183
2.1.1.5. En Luxembourg	183
2.1.2. Pays asiatiques	184
2.1.2.1. En Japon	184
2.1.2.2. En Singapour	184
2.1.2.3. En Hong-Kong	185
2.1.3. En Maghreb	185
2.1.3.1. L'Algérie et Tunisie	186
2.1.3.2. Au Maroc	186
2.1.3.3. En Mauritanie	186

CONCLUSION	187
-------------------	------------

CHAPITRE 04 : ETUDE DE CAS DE LA BANQUE AL BARAKA

D'ALGERIE

INTRODUCTION 188

SECTION 01 : PRESENTATION DE LA BANQUE AL BARAKA EN ALGERIE 189

1. La configuration actuelle du marché bancaire en Algérie	189
1.1. Historique et évolution du marché bancaire en Algérie	189
1.2. Les caractéristiques du marché bancaire en Algérie	190
1.2.1. Banques publiques prépondérantes	190
1.2.2. Marché bancaire en situation de liquidité	190
1.2.3. Indicateurs de performance	190
1.3. Le cadre légal du marché bancaire	191
1.4. Les principaux acteurs du marché bancaire en Algérie	191
1.4.1. Les banques à capitaux publics	191
1.4.1.1. CNEP Banque	191
1.4.1.2. CPA	191
1.4.1.3. BNA	191
1.4.1.4. BEA	191
1.4.1.5. BADR	191
1.4.1.6. BDL	191
1.4.1.7. CNMA	192
1.4.2. Les banques à capitaux privés	192
1.4.2.1. AL BARAKA	192
1.4.2.2. ABC	192
1.4.2.3. NATEXIS	192
1.4.2.4. SGA	192
1.4.2.5. CITIBANK	192
1.4.2.6. HOUSING Bank	192
1.4.2.7. ARAB BANK	192

1.4.2.8.	BNP PARIBAS	192
1.4.2.9.	TRUST BANK	192
1.4.2.10.	AGB	192
1.4.2.11.	FRANSABANK	192
1.4.2.12.	CALYON	192
1.4.2.13.	HSBC	192
1.4.2.14.	SALAM BANK	192
1.5.	Les contraintes du marché bancaire	192
2.	La banque Al Baraka : une banque à caractère particulier	193
2.1.	Aperçu sur le groupe AL Baraka	193
2.2.	La création et la présentation de la banque AL Baraka d'Algérie	194
2.3.	L'évolution de la banque Al Baraka d'Algérie	194
2.4.	Les missions de la banque AL Baraka	195
2.5.	Les principes de fonctionnement de la banque Al Baraka	195
2.6.	La performance de la banque	196
2.7.	L'organisation de la banque Al Baraka d'Algérie	197

SECTION 02 : L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA D'ALGERIE 199

1.ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE AL BARAKA DANS LA PERIODE 2004-2008 199

1.1.	Evolution du capital propre	199
1.2.	Evolution du total d'actifs	200
1.3.	Evolution du ratio de capital propre / total d'actifs	201
1.4.	Evolution du volume des dépôts	202
1.5.	Evolution du volume des financements	203
1.6.	Evolution du produit net	204
2.	Les principales activités de la banque	205
2.1.	Un rappel sur les modes de financement bancaire islamique	205
2.1.1.	Financement par « Mourabaha »	205
2.1.2.	Financement par « Moucharaka »	205
2.1.3.	Financement par « Moudharba »	206
2.1.4.	Financement par « Leasing »	206
2.1.5.	Financement par « Salam »	206
2.1.6.	Financement par « Istishnaa »	206
2.2.	Les modes de financement en vigueur	207
2.2.1.	Le financement à court terme	207
2.2.2.	Le financement à moyen terme	208
2.2.3.	Le financement à long terme	209

SECTION 3 : QUESTIONNAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA BANQUE AL BARAKA : QUELS ENJEUX ET QUELLES PERSPECTIVES 211

1.	La présentation de l'enquête	212
1.1.	La méthodologie de l'enquête	212
1.2.	les Objectifs de l'enquête	212

1.3.	Les hypothèses de l'enquête-----	212
1.4.	L'échantillonnage -----	213
1.5.	Le test du questionnaire -----	213
1.6.	Le mode d'administration du questionnaire-----	213
1.7.	La réalisation du sondage -----	213
1.7.1.	Le taux de réponse-----	213
1.7.2.	La durée et le lieu de l'enquête-----	214
1.7.3.	Les obstacles rencontrés -----	214
2.	L'analyse et interprétation des résultats-----	214
2.1.	Vous êtes client de la banque Al Baraka depuis quand -----	214
2.2.	Quelle est votre catégorie socio professionnelle -----	215
2.3.	Quelles sont les raisons de votre choix -----	216
2.4.	Quels sont les types de service souscrivez-vous auprès de votre banque Al Baraka -----	217
2.5.	Comment évaluez-vous la qualité de la prestation au niveau de la banque Al Baraka -----	218
2.5.1.	La rapidité de service -----	218
2.5.2.	La fiabilité du service -----	219
2.5.3.	L'amabilité du personnel -----	220
2.6.	Comment vous trouvez les produits de la banque Al Baraka-----	221
2.7.	Seriez-vous prêt à payer plus cher un produit financier conforme à la Charia-----	222
2.8.	Est ce que vous trouvez des obstacles lors de la prestation -----	223
2.9.	Si oui, quels sont ses obstacles -----	224
2.10.	Est-ce que vous trouvez les produits de la banque Al Baraka complexes-----	224
2.11.	Si oui, quel est le degré de cette complexité -----	225
2.12.	Est-ce que vous avez des comptes auprès d'autres banques -----	226
2.13.	Si oui, en quoi se différencie la banque Al Baraka des autres banques -----	227
2.14.	Quand vous faites des dépôts au niveau de la banque Al Baraka, est-ce que vous recevez des profits similaires à ceux des autres banques -----	228
2.15.	Pensez-vous que la banque Al Baraka utilise des ruses (<i>hiyal</i>) pour attirer les clients -----	229
2.16.	Est-ce que vous pensez que la banque islamique n'est qu'une autre forme des banques conventionnelles-----	230
2.17.	Espérez-vous le développement du réseau de la banque Al Baraka en Algérie -----	231
2.18.	Désirez-vous garder la relation avec la banque Al Baraka -----	232
2.19.	Espérez-vous l'implantation ou la création d'autres banques islamiques en Algérie -----	233
3.	L'extrapolation des résultats-----	234
	COCLUSION.....	238
	CONCLUSION GENERALE	
	BIBLIOGRAPHIE	
	ANNEXES	

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIES :

1. En Français :

➤ Ouvrages :

- 1 ALGIETTA Michel et RIGOT Sandra, « Crise et rénovation de la Finance ». ODILE JACOB, mars 2009.
- 2 ANNE Marie et ROCHE Frison, « les banques entre droit et économie », édition L.G.D.J. Paris, 2006.
- 3 ARVISENET Philippe, « Finance internationale », 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2008.
- 4 BENAÏSSA Saïd, « Introduction aux finances publiques : étude comparative des systèmes financiers : islamique, libérale, socialiste », O.N.I.U, Alger, 1981.
- 5 BENICHOU Ivan et CORCHIA David, « Le financement de projets –Project Finance-», Editions ESKA, Paris, 1996.
- 6 BERNET-ROLLANDE Luc, « Principes de technique bancaire », 24^e édition DUNOD, Paris 2006.
- 7 BESSIS Joël, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, Paris 1995.
- 8 BODIE Zvi et MERTON Robert, « Finance », 2^{ème} édition Pearson Education France, Paris, 2007.
- 9 CAUSSE-BROQUET Geneviève, « La finance islamique », Revue Banque, Paris, 2009.
- 10 CHABERT Dominique, « Manuel d'économie bancaire appliquée : Au cœur des entreprises bancaires », édition Revue Banque, Paris, 2007.
- 11 CHEHRIT Kamal, « LE BANKING ISLAMIQUE : Principes, règles et méthodes », Edition : Grand Alger Livres, Alger, 2007.
- 12 COBBAUT Robert, « Théorie financière », 4^{ème} édition ECONOMICA, Paris, 1997.
- 13 COUSSERGUES Sylvie, « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », DUNOD, Paris, 2007.

- 14 DELAPLACE Marie, « Monnaie et financement de l'économie », DUNOD, Paris, 2006.
- 15 DICK Wolfgang et MISSIONIER-PIERA Frank, « Comptabilité financière en IFRS », édition Pearson Education France, 2006.
- 16 DUBERNET Michel, « Gestion Actif-Passif et tarification des services bancaires », Edition ECONOMICA, Paris, 1997.
- 17 GALLOUX Michel, « Finance islamique et pouvoir politique », Edition PUF, 1997.
- 18 GIZARD Bruno et DESCHANEL Jean-Pierre, « Déontologie financière, des règles de bonne conduite à la lutte anti blanchiment », 2^{ème} édition, Revue Banque, Paris, 2005.
- 19 GREUSING Hennie van et BRATANOVIC Sonja Brajovic, « Analyse et gestion du risque bancaire », 1^{er} édition ESKA, Paris, 2004.
- 20 GRUSON Pierre, « Les taux d'intérêt : comprendre la valeur et le rendement d'un titre financier », Edition DUNOD, Paris, 1992.
- 21 GUERANGER François, « Finance islamique : une illustration de la finance éthique », DUNOD, Paris, 2009.
- 22 HENRY Gérard Marie, « Les HEDGE FUNDS », édition EYROLLES, Paris, 2008.
- 23 HULL John, « Gestion des risques et institution financières », édition française par : Christophe GODLEWSKI et Maxime MERLI, Edition PEARSON EDUCATION, France, 2010.
- 24 ICARD André, « Stabilité financière et banques centrales », Edition ECONOMICA, Paris, 2007.
- 25 JOUINI Elyès et PASTRE Olivier, « Rapport JOUINI et PASTRE : Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris », Europlace, Paris, 2008.
- 26 KETTANI Malika, « Une banque originale : la banque islamique », 2^{ème} édition DAR AL-KOTOB AL-ILMIYAH, Liban 2005.
- 27 KINDLEBERGER Charles, « Histoire mondiale de la spéculation financières », 4^{ème} édition, France, 2004.
- 28 KLEIN Laure, « La crise des subprimes : origines de l'excès de risque et mécanismes de propagation », Edition Revue Banque, Paris, 2008.

- 29 LOBEZ Frédéric et VILANOVA Laurent, « Micro économie bancaire », édition Finance PUF, Paris, 2006.
- 30 MARION Alain, « Analyse financière », 4^{ème} édition DUNOD, Paris 2007.
- 31 Max WEBER, « L'éthique protestante et l'esprit du CAPITALISME », un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie. (1904-1905).
- 32 MICHEL Albin, « Politiques et pratiques des banques d'émission en Europe (XVIIe – Xxe siècle) : le bicentenaire de la Banque de France dans la perspective de l'identité monétaire européenne », édition Albin Michel S.A, Paris, 2003.
- 33 PARIENTE Simon, « Analyse financière et évaluation d'entreprise », 2^{ème} édition Pearson Education France, Paris, 2009.
- 34 PATEL Anass, SCETBON Joa, TOXE Laurence, VASSENAIX-PAXTON Anne-Sylvie, « Finance Islamique et Immobilier en France- Livre Blanc », NORTON ROSE, Paris, 2009.
- 35 PICHET Eric, « Guide pratique de la Bourse », 3^{ème} édition SEFI, 2008, Québec.
- 36 PLEURIET Michel, « Banques d'investissement et de marché : les métiers des banques d'affaires », édition ECONOMICA, Paris, 2007.
- 37 PLIHON Dominique, « Les désordres de la Finance : crises boursières, corruption, mondialisation », Edition Office des Publications Universitaires, France, 2006.
- 38 PRAICHEUX Sébastien, « les sûretés sur les marchés financiers », édition Revue Banque, Paris, 2004.
- 39 SAIDANE Dhafer, « La finance islamique à l'heure de la mondialisation », Revue Banque, Paris, 2009.
- 40 SIAGH Lachemi, « L'Islam et le monde des affaires », Editions d'organisation, Paris, 2003.
- 41 SIRUGUET Jean-Luc, FERNANDEZ Emmanuelle et KOESSLER Lydia, « le contrôle interne bancaire et la fraude », Edition DUNOD, Paris, 2006.
- 42 TRAIMOND Pierre, « Finance et développement en pays d'Islam », EDICEF, Paris, 1995.
- 43 VERGNAND Eric, « Indicateurs économiques et marchés financiers », édition ESKA, Paris, 2000.

➤ **Mémoires et Thèses :**

- 1 BEKADA Bachir, « la gouvernance des entreprises publiques : le cas de l'expérience algérienne », thèse de doctorat d'Etat en sciences économiques, Université d'Oran, 2007-2008.
- 2 BEKADA Mohamed, « les réformes du système bancaire algérien, cas : le crédit populaire d'Algérie », mémoire de magister en sciences économiques, option : analyse économique et développement, Université d'Oran, 2009-2010.
- 3 BENYAMINA Nesrine, « La réforme du système bancaire en Algérie », Mémoire de magister, option : management, comptabilité, audit et contrôle, Université d'Oran, 2004-2005.
- 4 CHENAFHA Hafida, « Les crimes économiques : le blanchiment d'argent », mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de post-graduation spécialisé, option : commerce international, Université d'Oran, 2005-2006.
- 5 CHERIF Karim, « LA FINANCE ISLAMIQUE : Analyse des produits financiers islamiques », Travail de réalisé en vue de l'obtention du BACHELOR HES. Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG-GE), Octobre 2008.
- 6 CHIH M.M. et Sarah. H, « L'apport du benchmarking dans l'élaboration d'une stratégie de communication commerciale : cas de la banque Al Baraka », mémoire de licence en sciences commerciales, école supérieure nationale de sciences commerciales et financières d'Alger, 2008/2009.
- 7 FEKIR Hamza, « La crédibilité et l'indépendance des banques centrales d'Algérie, du Maroc et de Tunisie », mémoire de magister en analyse économique et développement, Université d'Oran, 2007-2008.
- 8 MARTIN David, « Les options fondamentales de la finance moderne : Domestication sociologique d'un produit financier », Thèse Nouveau Régime pour le Doctorat de Sociologie, Université Toulouse le Mirail Département de Sociologie - Institut Raymond LEDRUT, Juin 2007.
- 9 TAHRAOUI Mohammed, « Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la Société Générale Algérie », mémoire de magister en

sciences commerciales, option : finance et économie internationale, Université d'Oran, 2007-2008.

- 10 YABRE Moussa, « banques islamiques : les principes de base et les modes de financement islamiques proposés aux PME », ISM, Master finance 2007-2008.
- 11 ZINE ELABIDINE Mohammed, « Régimes et crises de change : examen de la vulnérabilité des économies émergentes à la contagion internationale », mémoire de magister en sciences économiques, option : économie internationale, Université d'Oran, 2007-2008.

➤ **Documents de travail :**

- 1 BENNAMARA Sofia, « Finance islamique et capital-risque », Travail de recherche présenté à : Dr. Jacques SAINT-PIERRE, Université LAVAL.
- 2 BOUSLAMA Ghassen, « La finance islamique : une récente histoire avec la France, une longue histoire avec ses banques », Reims Management School.
- 3 CAPDEVILLE Jérôme Lasserre, « La finance islamique : une finance douteuse ? », Université de Strasbourg.
- 4 CEKICI Ibrahim Zeyyad, « Douter de la Finance Islamique : le cas du financement du terrorisme », École de Management de Strasbourg Université de Strasbourg.
- 5 HAMMOND Christophe, « Riba et Finance islamique : itinéraire d'un idéal utile », Ecole de Guerre Economique.
- 6 MARTENS André, « **La finance islamique : fondements, théorie et réalité** », Universités de Montréal, Septembre 2001.
- 7 NOVETHIC, « Finance Islamique et ISR : convergence possible ? », Note de travail, MAI 2009.
- 8 OULD MOULAYE ISMAIL Moulaye Abdelkader, « A la découverte du client de la finance islamique : la situation française », Institut de gestion de RENNES.
- 9 PASTRÉ Olivier et GECHEVA Krassimira, « La finance islamique à la croisée des chemins », Université de Paris, Juin 2008.
- 10 RIFAAT Hassân-Tabet, « Religion Et Droit Bancaire : La Substitution A L'intérêt Dans Les Banques Islamiques », Université Saint-Joseph.
- 11 TIERNY Jacques, « Ethique et responsabilité du financier d'entreprise », Documents de travail de l'IIEDH No 03, Institut Interdisciplinaire D'éthique Et Des Droits De L'homme, Université de FRIBOURG, Septembre 2001.

- 12 ZIED. C & PLUCHART.J.J, « La gouvernance de la banque islamique », Université de Picardie – CRIISEA, février 2006.

➤ **Rapports et Publications :**

- 1 ARTHUIS Jean, Rapport d'information N° 329, fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la finance islamique, France, mai 2008.
- 2 BELABES Abderrazak, « Épistémologie des principes de la finance islamique », Les cahiers de la finance islamique N° 02, Centre de recherche en économie islamique. Université du Roi Abdulaziz – Jeddah – Arabie Saoudite.
- 3 CEKICI Ibrahim, « Du filtrage islamique », Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ? Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, le 11 février 2009.
- 4 FORGET Elisabeth: « Finance éthique et finance islamique : Rapport de synthèse du séminaire » Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ? Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, le 11 février 2009.
- 5 FORGET Elisabeth, « Le développement durable dans la finance éthique et la finance islamique », Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ? Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, 11 février 2009.
- 6 HASSOUN Anouar, « Principes de structuration des sukuk » Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ? Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, le 11 février 2009.
- 7 HASSOUNE Anouar, « Pourquoi la finance islamique ne connaît pas la crise? », LES RENCONTRES ÉCONOMIQUES 2009. Institut de gestion publique, 2009.
- 8 HOBEIKA Samer, « Stratégies ISR et construction d'un fonds ISR », Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ?

Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, le 11 février 2009.

- 9 OULD EBNOU Beddy, « La norme éthico-juridique en fiqh entre transcendance et histoire », Cahiers de la finance islamique N° 01 : Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ? Actes du séminaire «Finance éthique et finance islamique» organisé par l'Ecole de Management Strasbourg, le 11 février 2009.
- 10 LATRACHE Hakim : « Le Tawarruq, un mal nécessaire ? », Cahiers de la finance islamique N° 02, Lyon.
- 11 MELIANI Hakim, « Développement de la micro finance islamique : Défis et perspectives » Les cahiers de la finance islamique N° 02 Université de Sétif, Algérie.
- 12 PARTNER Valéry Foussé, « Finance islamique problématique de présentation dans les référentiels internationaux », KPMG : société d'audit et de conseil en finance Islamique, France, novembre 2008.
- 13 TOUMI Kaouther, « L'impact des comptes d'investissement participatifs sur le ratio prudentiel des banques islamiques », cahiers de la finance islamique N° 02, Université de Perpignan.
- 14 ZEROUALI Mostefa, « crise financière mondiale : la finance islamique serait-elle une alternative ? », Cabinet MUSZER-Consulting, Paris, 2008.

➤ **Séminaires :**

- 1 AKKI ALOUANI Aoumeur : « crise financière ou crise d'éthique : quelle alternative », Séminaire scientifique international sur La crise financière et économique internationale, Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion Département des Sciences Commerciales Sétif, 20 et 21 octobre 2009.
- 2 ELKETTANI Omar, « La gouvernance des banques islamiques », Séminaire international sur : Les services financiers et la gestion des risques dans les banques islamiques, Université FREHAT ABBAS, Sétif, Algérie, 18-20 avril 2010.
- 3 OTMANI Abdelhafid et OTMANI-BOUTERF Mounya, « la finance islamique dans un environnement non islamique : réalité et défis », Séminaire international : La crise financière actuelle et les alternatives financières et bancaires : le système bancaire islamique comme alternatif, mai 2009. Centre universitaire : KHMIS MELIANA-Alger.

➤ **Lettres :**

- 1 La Lettre du trésorier N°266, « *Piliers de la finance islamique, les sukuk sont soumis à l'épreuve du feu* », Février 2010.
- 2 QUIRY Pascal et FUR Yann avec la participation de SETHOM Mehdi et MOLATO Younès, « *Actualité de la finance islamique* », La Lettre VERNIMMEN N° 51, Octobre 2006.

➤ **Revues :**

- 1 BANQUE magazine : « *Banques islamiques: la problématique de la mise en place de cofinancements* », N° 657/AVRIL 2004.
- 2 BOISSIEU Sylvain, « *les banques dans la tempête* », in *Investir* N° 1753, 11/08/2007.
- 3 Financial Access 2010, « *La situation de l'inclusion financière à travers la crise* », Edition : CGAP (Groupe Consultatif d'Aide aux Populations les plus pauvres) et du Groupe de la BM (Banque mondiale).

➤ **Bulletins Officiels :**

- 1 BATAINEH Carole et BATAINEH Sufian : « *La finance islamique : Opportunités et challenges pour le Grand-duché de Luxembourg* », ALJB - Bulletin Droit et Banque N° 43. **2008.**
- 2 Bulletin officiel des impôts N° 78 du 24 août 2010, Direction générale des finances publiques, 4 Fe/SI/10, Instruction du 23 juillet 2010, France.
- 3 Bulletin officiel des impôts N° 78 du 24 août 2010, Direction générale française des finances publiques, 4 FE/S2/10, Instruction du 23 juillet 2010. France.
- 4 Bulletin officiel des impôts N° 78 du 24 août 2010, Direction générale des finances publiques, 4 Fe/S3/10, Instruction du 23 juillet 2010, France.
- 5 Bulletin officiel des impôts N° 78 du 24 août 2010, Direction générale des finances publiques, 4 Fe/S4/10, Instruction du 23 juillet 2010, France.

➤ **Journaux :**

- 1 El Watan, le : 28/10/2008.
- 2 La Tribune, « *Les agences de notation dans la tourmente de la crise des subprimes* », 10 janvier 2008.
- 3 Le Monde : « *Subprimes : les banques pourraient perdre 2 000 milliards de dollars* », le : 21 novembre 2007.

4 Les Echos « Subprime : le dernier fonds gelé par BNP Paribas rouvre sur une baisse de 1,21 % », 3 Septembre 2007.

5 Les Echos, « Palmarès des 100 premières banques européennes », Juillet 2007, le : 31 décembre 2006.

6 Les Echos, « Crise de l'immobilier à risque aux Etats-Unis : New Century en faillite », le : 3 avril 2007.

➤ **En Anglais :**

- 1 2010 outlook, Global Insurance Center, European insurance outlook. ERNST&YOUNG. January 2010.
- 2 Annual Report Rising Higher-Exploring Horizons. Meezan Bank Limited. 2009.
- 3 Australian Government Austrade, Islamic Finance, January 2010.
- 4 Edition, Fin-esse, Financial Services newsletter ERNST&YOUNG Aug-Oct 2010.
- 5 Financial Services Briefing, Insights from our global financial services network – Issue 1, ERNST&YOUNG. 2010.
- 6 Global private equity watch New horizons emerge, April 2010.
- 7 Global Transfer Pricing Survey Addressing the challenges of globalization, ERNST&YOUNG, 2010.
- 8 Global Real Estate, Investment Trust Report, against all odds, ERNST&YOUNG. 2010
- 9 Global Islamic Finance Forum 2010, Islamic Finance Opportunities: Country and Business Guide, 25 OCTOBER 2010.
- 10 Islamic Funds and Investments Report, Post crisis: Waking up to an investor-driven world, ERNST&YOUNG, 2010.
- 11 Investor guide to Islamic Finance in Malaysia. International islamic banking. MIFC (Malaysia International Islamic Financial Centre).
- 12 Islamic Finance and Global Financial Stability. Report edited by: Islamic Development Bank (IDB) Group; Islamic Financial Services Boards; Islamic Research and Training Institute. April 2010
- 13 Islamic Finance: Overview and Policy Concerns, Shayerah Ilias, Analyst in International Trade and Finance. November 30, 2010. Congressional Research Service.
- 14 IFSL RESEARCH (International Financial Services London). Islamic Finance JANUARY 2010.

- 15 Islamic Finance News, Vol 7 Issue 49, Edition RED Money Publication, 8th December 2010.
- 16 Islamic Finance : Challenges and Opportunities, Deutsche Bank Access, Asia Conference, Singapore May 12, 2010.
- 17 Islamic Finance Working Group, Making Toronto the North American Centre for Islamic Finance: Challenges and Opportunities, Toronto Financial Services Alliance. May 2010
- 18 Islamic Finance Outlook 2010, Standard & Poor's Ratings Services.
- 19 Importance of Human Capital Development that will reassure the success of making Malaysia an International Islamic Finance Centre. Asian Institute of Finance. 23 September 2010.
- 20 INAUGURAL ISLAMIC FINANCIAL STABILITY FORUM, Khartoum, Sudan -, Forum Theme: Developing Capacity Building to Enhance Financial Stability in the Islamic Financial Services Industry. Capacity Building in the Financial Sector: Strategies for Strengthening Financial Institutions. Paper by: Prof. Dr. Volker Nienhaus. 6 April 2010.
- 21 Managing Performance in a Recovery. The World Takaful Report 2010. ERNST&YOUNG.
- 22 Overview of Islamic asset management, I. Shah , Islamic Finance : A practical guide, Globe Business Publishing Ltd, 2008
- 23 Overview of islamic finance, islamic finance course: structure & instruments. Azrul Azwar ahmad Tajudin 13 december 2010.
- 24 Report published by the Information and Financial Analysis Center General Council for Islamic Banks and Financial Institutions. Islamic Finance in The GCC.
- 25 Summary of this week's financial, reporting developments, US Week in Review. ERNST&YOUNG. 2 April 2010.
- 26 The DNA of the CFO, A study of what makes, a chief financial officer, ERNST&YOUNG. 2010.
- 27 The global outlook of the Islamic financial services industry, An Economist Corporate Network management brief, Economist Corporate Network 2010.
- 28 Waking up to the new economy, European attractiveness survey. Ernst & Young's 2010.

29 Understanding customer behavior in retail banking: the impact of credit crisis across Europe, February 2010.

30 Workshop : “International Islamic Finance in Europe: from niche to mainstream”, European Research Group “Money, Banking & Finance”, Financial and Monetary European Integration Group, Lille, 2009.

➤ **Internet:**

- 1 www.islamicfinancenews.com
- 2 www.inceif.org
- 3 www.europemaroc.com
- 4 www.federalreserve.gov.fomc.funsrate.htm
- 5 www.invest-at.com
- 6 www.zonecours.hec.ca
- 7 www.telos-eu.com
- 8 www.isdb.org
- 9 www.tamimi.com
- 10 www.senat.fr
- 11 www.eureka hedge.com
- 12 www.albaraka.bank.com
- 13 www.bank-of-algeria.dz

GRAPHIQUES, TABLEAUX ET SCHEMAS

N°	Titre du graphique	page
01	Taux de croissance des actifs islamiques en 2006-2007 par région géographique.	28
02	Pénétration du marché par le banking islamique dans les pays du Golfe, 2010.	29
03	les changements dans la capitalisation des marchés, les profits nets, les actifs et les actions avant et après la crise.	31
04	Performance de banques conventionnelles au moment de la crise, 2010.	42
05	Performance des banques islamiques au moment de la crise, 2010.	43
06	GDP nominal <i>per capita</i> en dollars, 2010.	49
07	Population musulmane, actifs islamiques, revenus et profits par région, 2007.	50
08	Taille du marché de la finance islamique (Total d'actifs, milliards de dollars), 2008.	51
09	Répartition des banques islamiques dans l'Europe et l'Amérique, 2010.	52
10	Composition des actifs islamiques selon le type d'opérateur, 2008.	53
11	Répartition des actifs islamiques selon le type de produits, 2010.	65
12	Croissance des actifs de la finance islamique de 1990 jusqu'à 2016.	79
13	Composantes fondamentales de l'industrie financière islamique, 2010.	80
14	Evolution de la couverture géographique des fonds islamiques, 2009.	88
15	Industrie des fonds islamique dans le monde, 2010.	89
16	Performance des fonds islamiques, 2010.	89

17	Volume d'émission des <i>sukuks</i> globaux et locaux, 2010.	96
18	Total des <i>sukuks</i> émis et la concentration selon pays, 2010.	98
20	Répartition des compagnies <i>takaful</i> par région, 2007.	100
21	Industrie de <i>takaful</i> dans le monde, 2010.	101
22	Allocations sectorielles.	107
23	Répartition géographique DJIM.	108
24	<i>S&P Shariah Indices Price Index</i> , 2010.	109
25	<i>Dow Jones Islamic Index vs MSCI World Index</i> , 2009.	110
26	L'actionnariat dans la banque islamique de développement.	118
27	Apport des banques islamiques dans l'industrie financière islamique.	126
28	Pénétration des marchés de la finance conventionnelle par les banques et les fenêtres islamiques, 2009.	127
29	Classement des banques islamiques par rentabilité (2008).	134
30	Stocks d'obligations islamiques en millions de dollars, 2009.	173
31	Répartition géographique de la finance islamique.	180
32	la distribution géographique des actifs de la finance islamique dans le Moyen-Orient.	181
33	Distribution des actifs islamiques dans le monde, 2010.	184
34	Distribution géographique des actifs islamiques dans la région de MENA, 2009.	185
35	Réseau d'agences du secteur public et du secteur privé.	192
36	Evolution du capital propre de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en million de dinars)	199
37	Evolution du total d'actifs de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)	200
38	Evolution du ratio de capital propre / total d'actifs de la banque dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)	201
39	Evolution du volume des dépôts dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)	202
40	Evolution du volume des financements de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)	203

41	Evolution du produit net de la banque Al Baraka dans la période 2004 – 2008 (en millions de dinars)	204
42	Evolution du ratio du rendement de la banque / capital propre de la banque Al Baraka dans la période 2004 - 2008	205
43	le financement à court terme.	207
44	Financement à moyen terme.	208
45	Financement à long terme.	209
46	la population musulmane dans le monde, 2009.	211
47	Année d'installation	215
48	Catégorie professionnelle	216
49	Raisons du choix	217
50	Type de service souscrit	218
51	Rapidité de la prestation	219
52	Fiabilité de service	220
53	Amabilité du personnel	221
54	Cherté des produits.	221
55	Possibilité de payer plus cher un produit financier conforme à la charia	222
56	Obstacles rencontrés	223
57	Les différents obstacles	224
58	Complexité des produits	225
59	Degré de complexité des produits	226
60	Avoir un compte auprès d'autres banques	227
61	Différenciation entre la banque Al Baraka et les autres banques	228
62	Egalité des profits	229
63	Utilisation des ruses (<i>hiyal</i>)	230
64	la banque islamique n'est qu'une autre forme de la banque conventionnelle	231
65	Espérance du développement de réseau en Algérie	232
66	Continuité de la relation avec la banque	232
67	Implantation ou création d'autres banques islamiques	233

N°	Titre du Tableau	Page
01	Quelques institutions de financement islamique privées et publiques	18 et 19
02	Trois des cinq plus grandes banques islamiques sont originaires du Golfe Persique, 2008.	51
03	Classement des pays Musulmans selon les Actifs conformes à la Charia, 2008.	54
04	Différences entre rémunération basée sur le profit et sur l'intérêt.	60
05	Différences entre <i>takaful</i> , mutuelles et assurance conventionnelle.	102
06	Modèle de bilan Actif- Passif.	114
07	Modèle de compte de résultat.	115
08	Différence entre les opérations d'une banque conventionnelle et une banque islamique.	127
09	Comparaison des structures de bilan.	137
10	Banques islamiques dans le Royaume-Uni, 2010.	182

N°	Titre du Schéma	Page
01	les sources de la finance islamique	02
02	Construction d'un fonds ISR	14
03	le scénario schématique de la crise	39
04	Principes de la finance islamique.	58
05	Contrat <i>moudharaba</i> .	67
06	Contrat <i>Moucharaka</i> .	69
07	Contrat <i>Mourabaha</i> .	71
08	Contrat <i>Ijara</i> .	73
09	Contrat <i>Salam</i> .	75
10	Contrat <i>Istisnaa</i> .	77
11	<i>sukuks</i> .	95
12	<i>Moudharaba-based takaful</i>	104
13	Modèle <i>wakala</i> de l'assurance <i>takaful</i>	105
14	Evolution de la finance islamique.	125
15	Structure organisationnelle d'une banque islamique.	130
16	<i>Tawarruq</i> .	148
17	Cartographie des enjeux de la finance islamique.	158
18	Opportunités du développement de la finance islamique.	169
19	Cadre légal du marché bancaire.	191
20	la structure d'organisation générale.	198

ABBREVIATIONS

LISTE DES ABBREVIATIONS

3 P: Partage des Pertes et Profits.

AAOIFI : *Accounting and Auditing Organization for Islamic Finance Institution.*

ABC : *Arab Bank Corporation.*

AIBI : Association Internationale des Banques Islamiques.

AICA : Association Internationale des Contrôleurs d'Assurances.

AIIN : Agence Islamique Internationale de Notation.

ABS : *Asset - Backed Securities.*

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural.

BID : Banque Islamique du Développement.

BMA: *Bahrein Monetary Agency.*

BOT : *Build Operate Transfer*

CDO : *Collateralised Debt Obligation.*

CSF : Conseil des services Financières Islamiques.

CICI : Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie.

C.U.M.P : Coût Unitaire Moyen Pondéré.

DMI : *Dar al Maal Islami.*

DJIMI : *Dow Jones Islamic Market Index.*

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

EAU : Emirats Arabes Unis.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

FAS : *Financial Accounting Standards.*

FI : Finance Islamique.

F.I.F.O : First In First Out

FMI: Fonds Monétaire International.

FPE : Fonds de Promotion Economique.

FSA : *Financial Services Authority (Royaume-Uni).*

FTSE : *Financial Times Stock Exchange.*

GCC : *Gulf Cooperation Council.*

GIB : *Gulf International Bank.*

GSIFI : *Governance Standards for Islamic Financial Institutions.*

IAS : *International Accounting Standards .*

IASB : *International Accounting Standards Board.*

ICCR : *Interfaith Center on Corporate Responsibility.*

IFA : *Islamic Fikh Academy.*

IFI : *Institutions Financières Islamiques.*

IIBI : *Institut of Islamic Banking and Insurance.*

IIFM : *International Islamic Financial Market.*

IFSB : *Islamic Financial Services Board.*

IIRA : *Islamic International Rating Agency.*

IIRF : *Institut Islamique de Recherches et de Formation.*

ISR : *Investissement Socialement Responsable.*

LMC : *Liquidity Management Center.*

MENA : *Région « Middle East and North Africa ».*

MSC : *Malaysian Securities Commission.*

OCI : *Organisation de la Conférence Islamique.*

OIT : *Organisation Internationale du Travail.*

OPCVM : *Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.*

PCAA : *Papier Commercial Adossé à des Actifs.*

PME/PMI : *Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries.*

PPP : *Partenariat Public Privé.*

RMBS : *Residential Mortgage Backed Security.*

ROE : *Return on equity – mesure de rentabilité financière.*

SAC : *Shariah Advisory Council*

SESRIC: *Statistical Economic and Social Research and Training Center for Islam Countries.*

SPV : *Special Purpose Vehicle, fonds commun de créances.*

SWF: *Sovereign Wealth Funds, fonds souverain.*

UPM : *Union Pour la Méditerranée.*

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

Charia : loi canonique musulmane régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle.

Fatw : consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle ; décision ou décret qui en résulte.

Fiqh : jurisprudence ; le corps des juristes dans la loi islamique.

Gharar : incertitude, hasard, risque.

Halal : licite, légal.

Haram : prohibé, illicite, interdit.

Ijara: contrat financier islamique similaire à la location-vente.

Istisna'a : contrat financier islamique qui fournit la main-d'œuvre et l'achat d'un objet spécifique.

Maisir : jeu de hasard interdit en Islam.

Moudharaba : forme d'association dans laquelle une des deux parties prenantes fournit le capital et l'autre le travail.

Moudharib : associé-entrepreneur dans un contrat de *Moudharaba* qui fournit le travail et s'occupe de la gestion des fonds que l'autre associé lui a confié.

Mourabaha : contrat financier islamique selon les termes duquel le créancier achète un actif pour le compte du débiteur et le lui revend avec une marge.

Moucharaca : contrat entre plusieurs associés qui contribuent ensemble tant au capital qu'à la gestion.

Qard Hassan : prêt sans intérêt.

Qyas : analogie, une des quatre sources du *fiqh*.

Rab el Mal : associé-investisseur dans le contrat de *Moudharaba* qui apporte le capital.

Riba : intérêt, usure.

Salam : vente dans laquelle la livraison du bien est retardée jusqu'à une date déterminée.

Shariah compliant : conformes à la loi coranique.

Shariah boards : comités consultatifs composés de spécialistes en loi islamique (*shariah scholars*) qui se prononcent sur la conformité à la Charia des produits financiers proposés.

Sukuk : obligation islamique, similaire à une obligation adossée à un actif.

Sunna : exemple normatif du Prophète Mohammed, une des quatre sources du *fiqh*.

Takaful : assurance islamique ; celle-ci prend la forme d'une assurance coopérative avec mise en commun des fonds, selon le principe de l'assurance mutuelle.

Wakala : modèle de fonctionnement de l'assurance *takaful*.

Zakat : un des cinq piliers de l'Islam, qui correspond à un impôt sur la richesse, principalement au bénéfice du pauvre et du nécessiteux.

Annexes

LES ETATS FINANCIERS

» ACTIF

LIBELLE DES POSTES	EXERCICES		ECARTS	
	2007	2008	VAL.FUR	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P	12 674 609 159.55	11 642 595 584.57	-1 032 013 574.98	-8%
Effets Publics et Valeurs assimilées				
Créances sur les institutions Financières	564 350 703.40	1 286 143 732.08	721 792 948.68	128%
- A vue	564 350 703.40	1 286 143 732.08	721 792 948.68	128%
- A terme				
Créances sur la clientèle	35 471 038 302.89	48 662 404 195.94	13 191 365 893.05	37%
- Créances Commerciales				
- Autres concours à la clientèle	35 471 038 302.89	48 662 404 195.94	13 191 365 893.05	37%
- Comptes ordinaires débiteurs				
Obligations et autres titres à revenus fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Participations et activités de portefeuille	314 069 000.00	276 569 000.00	-37 500 000.00	-12%
Parts dans les entreprises liées				
Crédit-Bail et Opérations assimilées	2 226 942 397.18	2 947 411 082.27	720 468 685.09	32%
Location simple				
Immobilisations incorporelles	3 394 988.72	1 340 562.87	-2 054 425.85	-66%
Immobilisations corporelles	1 001 271 178.20	2 126 338 454.31	1 125 067 276.11	112%
Autres actions				
Capital souscrit non versé				
Autres actifs	3 445 074 003.75	4 783 519 911.91	1 338 445 908.16	39%
Comptes de régularisation	544 730 037.94	527 700 801.55	-17 029 236.39	-3%
TOTAL DE L'ACTIF	56 246 079 851.63	72 254 023 325.50	16 007 943 473.87	28%

» PASSIF

LIBELLE DES POSTES	EXERCICES		ECARTS	
	2007	2008	VALEUR	%
Banques centrales, Chèques Postaux				
Dettes envers les institutions	26 437 813.13	14 242 963.44	-12 194 849.69	-46%
Financières				
- A vue	26 437 813.13	14 242 963.44	-12 194 849.69	-46%
- A terme				
Comptes créditeurs de la clientèle	34 382 697 363.93	39 769 916 328.37	5 387 218 964.44	16%
Comptes d'épargne	10 522 802 287.69	12 694 103 902.26	2 071 301 614.57	19%
- A vue	10 522 802 287.69	12 694 103 902.26	2 071 301 614.57	19%
- A terme				
-Autres dettes	23 759 895 075.24	27 075 812 426.11	3 315 917 349.87	14%
- A vue	21 170 445 998.54	24 506 948 371.99	3 336 502 373.45	16%
- A terme	2 589 449 077.70	2 568 864 054.12	-20 585 023.58	-1%
Dettes représentées par un titre	10 193 011 568.27	15 417 870 118.38	5 224 858 550.11	51%
- Bons de caisse	10 191 191 568.27	15 416 050 118.38	5 224 858 550.11	51%
- Titres marché interb. & titr. créanc. négoc.				
- Emprunts obligataires				
- Autres dettes représentées par un titre	1 820 000.00	1 820 000.00	0.00	0%
Autres passifs	5 333 252 710.83	6 991 576 716.29	1 658 324 005.46	31%
Comptes de régularisation	286 385 815.75	970 753 374.99	684 367 559.24	239%
Provisions pour risques et charges	29 241 177.13	140 859 919.86	111 618 742.73	382%
Provisions réglementées	390 952 641.18		-390 952 641.18	-100%
Fonds pour risques bancaires généraux	1 335 119 143.68	1 879 926 051.93	544 806 908.25	41%
Subventions d'investissements				
Dettes subordonnées				
Capital social	2 500 000 000.00	2 500 000 000.00	0.00	0%
Primes liées au capital				
Réserves	448 125 171.44	1 001 467 749.96	553 342 578.52	123%
Ecarts de réévaluation		894 671 917.24	894 671 917.24	100%
Report à nouveau (+/-)				
Résultat de l'exercice (+)	1 320 856 445.29	2 672 738 185.04	1 351 881 738.75	102%
TOTAL DU PASSIF	56 246 079 851.63	72 254 023 325.50	16 007 943 473.87	28%



» HORS BILAN

LIBELLE DES POSTES	EXERCICES		ECARTS	
	2007	2008	VALEUR	%
ENGAGEMENTS DONNES	9 302 785 505.41	13 934 522 794.78	4 631 737 289.37	50%
Engag. Financ. faveur instit. Finandères				
Engag. Financ. faveur de la clientèle	8 020 125 403.51	12 032 684 943.14	4 012 559 539.63	50%
Engag. Garantie d'ordre Instit. Financ.	85 256 650.86	290 735 681.71	205 479 030.85	241%
Engag. Garantie d'ordre de la clientèle	1 197 403 451.04	1 611 132 169.93	413 698 718.89	35%
Autres Engagements donnés				
ENGAGEMENTS RECUS	189 375 745.86	11 449 015.00	-177 926 730.86	-94%
Engag. Financ. reçus instit. financières			0.00	
Engag. Garantie reçus institutions financières	177 926 730.86	0.00	-177 926 730.86	-100%
Autres Engagements reçus	11 449 015.00	11 449 015.00	0.00	00%

Your Partner Bank



» COMPTE DE RESULTATS - CHARGES

07

LIBELLE DES POSTES	EXERCICES		ECARTS	
	2007	2008	VALEUR	%
Charges d'exploitation bancaire sur :	1 137 673 706.43	1 528 404 772.15	390 731 065.72	34%
- opérations avec Institutions Financières				
- opérations avec la clientèle	688 510 365.47	774 184 938.09	85 674 572.62	12%
- obligations et autres titres à revenu fixe				
- autres charges				
Charges s/op. crédit-bail et op assimilées.	444 790 039.33	648 609 842.94	203 819 803.61	46%
Charges s/opérations de location simple				
Commissions	4 373 301.63	105 609 991.12	101 236 689.49	2315%
Autres charges d'exploitation bancaire				
Autres charges	5 580 449 735.22	6 708 734 243.23	1 128 284 508.01	20%
Charges d'exploitation générale	992 748 444.97	1 258 898 820.28	276 150 375.31	28%
Services	244 431 070.10	298 650 809.44	54 219 739.34	22%
Frais de personnel	557 374 269.92	742 844 054.70	185 469 784.78	33%
Impôts et taxes	94 938 666.24	118 631 244.32	23 692 578.08	25%
Charges diverses	96 004 418.71	108 772 711.82	12 768 293.11	13%
Dot.prov.et pertes s/créanc. Irrécup.	3 776 203 599.64	4 064 249 265.16	288 045 665.52	8%
Dot.amort.prov.s/immc. Incorp. & corpor.	197 751 119.78	295 145 217.44	97 394 097.66	49%
Charges exceptionnelles	53 778 039.15	14 531 945.36	-39 246 093.79	-73%
Impôts sur les bénéfices (IBS)	559 968 531.68	1 065 908 994.99	505 940 463.31	90%
Bénéfice de l'exercice	1 320 856 446.29	2 672 738 185.04	1 351 881 738.75	102%

» COMPTE DE RESULTATS - PRODUITS

LIBELLE DES POSTES	EXERCICES		ECARTS	
	2007	2008	VALEUR	%
Produits d'exploitation bancaire sur :	4 476 749 121.46	6 442 789 723.24	1 966 040 601.78	44%
- opérations avec Institutions Financières				
- opérations avec la clientèle	3 119 570 211.91	4 388 356 579.81	1 268 786 367.90	41%
- obligations et autres titres à revenu fixe				
- autres produits	0.00	0.00		
Produits s/op. crédit-bail et op. assimilées	432 378 917.20	609 403 844.14	177 024 926.94	41%
Produits sur opérations de location simple	4 538 978.47	0.00	-4 538 978.47	-100%
Produits des titres à revenu variable	0.00	0.00		
Commissions	416 295 515.42	503 334 261.46	87 038 746.04	21%
Autres produits d'exploitation bancaire	503 965 198.16	941 695 037.83	437 729 539.37	87%
Autres produits	3 562 230 766.48	4 467 087 477.18	904 856 710.70	25%
Produits divers	75 101 477.72	178 406 765.38	103 305 287.66	138%
Reprise prov. & récup. s/créanc amorties	3 278 529 931.57	3 864 707 732.83	585 777 801.26	18%
Produits exceptionnels	208 199 357.19	423 972 979.17	215 773 621.98	104%
Perte de l'exercice				

Rapport Annuel

2008

Question/Réponse

Question : Quelle est la gravité du *ribâ* ?

Réponse : L'Imâm As Sarakhsi (rahimahoullâh), un illustre âlim hanafite, a mis en valeur plusieurs conséquences terribles du *ribâ* qui ont été énoncées dans le Gour'aane, dont les suivantes :

- Le coupable de ce péché se présentera, le Jour du Jugement Dernier, comme un aliéné possédé par le démon. (Voir Sourate 2 / Verset 275)
- Le *ribâ* entraîne un effacement de la bénédiction divine (*barakah*) dans la richesse. (Voir Sourate 2 / Verset 276)
- Celui qui est engagé dans le *ribâ* se voit déclarer la guerre par Allah et Son Messenger. (Voir Sourate 2 / Verset 279)

Djâbir (radhia Allâhou anhou) rapporte que :

لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ آكِلَ الرِّبَا
وَمُوكِلَهُ وَكَاتِبَهُ وَمَشَاهِدِيهِ وَقَالَ هُمْ سَوَاءٌ

Le Messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a maudit celui qui se nourrit du *ribâ*, celui qui en donne à consommer, celui qui rédige (la transaction et met celle-ci à l'écrit) ainsi que les deux témoins (de la transaction) ainsi que. Et il a dit : "Ils sont (tous) pareils !"

(Sahîh Mouslim)

Question/Réponse

Question : Quelle est la différence entre l'intérêt (*ribâ*) perçu sur un prêt et le bénéfice obtenu suite à une vente (comme la *Mourâbaha* par exemple) ?

Réponse : La principale différence entre les deux tient dans le fait que :

- le bénéfice rapporté par une vente est **légitime et justifié** étant donné qu'il représente la rémunération d'un travail effectué et d'une prise de risque (dans la fabrication du produit vendu, son importation, son transport, son stockage ou sa commercialisation...)
- l'intérêt perçu sur un prêt est, lui, un profit **abusif et inéquitable** en ce sens qu'il est garanti de façon contractuelle pour le créancier sans que celui-ci n'ait eu à fournir un quelconque travail (reconnu comme tel dans la législation musulmane) et sans qu'il n'ait non plus à partager les risques auxquels s'expose le débiteur... En effet, dans le cas où ce dernier a emprunté dans le but de réaliser un investissement, il n'est jamais certain de pouvoir faire fructifier comme prévu la somme empruntée : son gain à lui n'est donc pas garanti, et ce, malgré les efforts et le travail qu'il peut effectuer....

Et si les conditions modestes dans lesquelles se trouve une personne sont telles qu'elles le contraignent à un moment donné à avoir recours à un emprunt pour satisfaire certains de ses besoins essentiels, il est évident que, si sa situation n'évolue pas, le remboursement du capital initial est déjà une charge considérable pour lui... Que dire alors du poids qui lui est imposé si, en plus, l'emprunt de départ est majoré par des intérêts... dont le montant ne cesse d'augmenter à chaque non respect de l'échéance convenue ?...